

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS. . . . \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire : CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction Administration : 71a RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL. TELEPHONES : REDACTION : Main 7460 ADMINISTRATION : Main 7461

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

L'ARTICLE DE M. BOYD

L'article publié dans le Canadian Magazine de janvier par M. John Boyd est particulièrement intéressant pour les Canadiens-Français, moins peut-être par ce qu'il dit de M. Bourassa et de ses amis que par ce qu'il nous révèle de l'impression produite sur un Anglo-Canadien de bonne foi, par le spectacle de la vie canadienne-française.

M. John Boyd habite chez nous depuis un quart de siècle. Il a le grand avantage de connaître notre langue et de pouvoir ainsi pénétrer au cœur même des groupes canadiens-français. Il a causé avec des hommes de toutes les classes sociales, il a entendu les discours d'orateurs de toutes les nuances politiques. Les exigences de sa profession de journaliste l'ont même amené à fréquenter beaucoup plus les réunions publiques que ne le fait l'électeur ordinaire.

Or, que dit par exemple M. Boyd de l'habitant canadien, que beaucoup de gens des autres provinces croient un être arriéré, ignorant et n'osant lever un doigt sans la permission du curé ? Les habitants sont généreux, honnêtes, hospitaliers, de vie simple et amoureuse de la liberté; ils suivent avec un vif intérêt les affaires publiques, désireux de faire respecter leurs droits et leurs sentiments, mais respectueux en même temps des droits et des sentiments des autres.

Et voilà un témoignage qui devra dessiller les yeux de plus d'un Anglo-Canadien des autres provinces.

Il en sera de même de celui que M. Boyd rend au caractère général de la propagande nationaliste.

L'auteur de l'article du Canadian Magazine ne base point son appréciation générale de M. Bourassa et de sa campagne sur une entrevue ou des déclarations accidentelles; il parle d'après ses souvenirs de maintes réunions publiques, et il dit: "En toute loyauté il me faut déclarer que si fréquemment que je l'ai entendu parler, jamais je ne l'ai entendu faire des déclarations anti-britanniques. Au cours de la mémorable campagne de Saint-Jacques, je l'ai entendu prononcer un magnifique éloge du drapeau britannique et de la protection dont jouissent à son ombre toutes les races; je l'ai entendu, dans une grande réunion de ses compatriotes, faire cette énergique déclaration: "Je suis loyal aux traditions de la race d'où je sors, mais je suis loyal aussi au drapeau britannique que nous aimons et admirons tous."

Ceci n'offre rien de bien nouveau pour les milliers d'auditeurs qui, dans cette province, ont maintes fois acclamé M. Bourassa et ses amis; mais ce sera une révélation pour plus d'un Anglo-Canadien qui n'a jamais vu que des bribes ou des contrefaçons de leurs discours.

Et pour préciser le caractère du mouvement nationaliste, M. Boyd a eu également la bonne pensée de citer la magnifique brochure d'Asselin, dont il recommande la lecture à tous les Canadiens de langue anglaise.

Où a fait à Asselin une réputation de casse-cou et il est certain que l'un des tempéraments les plus vifs qu'il enregistraient la cause nationaliste. Or, il n'est pas un mot de sa brochure qui puisse blesser un Anglo-Canadien. Il n'est pas un argument qui ne puisse s'adresser avec la même force à l'intelligence des Canadiens de toutes les races.

Et sa brochure ne fait à ce point de vue que prolonger une assez longue tradition. Dès les débuts du mouvement nationaliste, ses auteurs ont eu la préoccupation d'édifier une plateforme assez large pour que les hommes de toutes les provinces pussent s'y donner la main.

C'est ce dont se rendent compte des écrivains comme M. Boyd, qui ne sont séparés de nous ni par la distance, ni par l'ignorance de la langue; c'est ce qu'apprecieront tôt ou tard les Anglo-Canadiens de toutes les provinces, dès que les sentiments vrais des nationalistes leur seront présentés sous une forme claire et précise.

Sans doute, on ne peut exiger d'un écrivain qu'il traduise toujours avec une exactitude mathématique les nuances de pensée de son interlocuteur, et nous pourrions relever une phrase, notamment où M. Boyd a présenté à son public l'essentiel des théories nationalistes sur les relations entre la métropole et les colonies et sur les principes qui doivent régir les relations anglo-françaises. Nous avons toujours soutenu, comme il le fait dire à M. Bourassa, que la politique nationaliste est plus véritablement conforme aux intérêts supérieurs de l'Empire que celle de ses adversaires; nous avons toujours dit que nous désirions la paix et la concorde entre les races.

Et dans ses déclarations faites pour les milieux anglais, M. Bourassa a indiqué la condition essentielle de cette paix: le respect des droits des minorités. "Le terrain d'entente dont je parle ne pourra exister, à moins que la majorité anglaise ne tienne compte des sentiments de la minorité, tout comme la majorité de Québec respecte les droits et les sentiments de la minorité..." Notre appel au Dominion comporte, cela va de soi, le respect des droits des divers éléments qui composent le Dominion. Le principe de la Confédération exige le respect des droits et des libertés de toutes les minorités, de même que les droits et les libertés de la minorité sont respectés dans la province de Québec. Pour que l'esprit de la Confédération se traduise dans les faits, il est absolument essentiel que partout soient respectés les droits des minorités. (In order that the spirit of Confederation shall be lived up to, it is in fact absolutely essential that the right of minorities everywhere shall be respected.) (Canadian Magazine, no. de janvier, p. 265).

Est-ce assez clair ?

Au cours de cette étude spécialement consacrée à l'examen du mouvement nationaliste, M. Boyd a su rendre un bel hommage au caractère et à l'énergie de M. Monk. Nous en sommes particulièrement heureux: le député de Jacques-Cartier a fait trop de sacrifices pour rester fidèle à son devoir pour que tous ceux qui ont le respect du courage ne se réjouissent point de voir ses mérites hautement proclamés.

Les acclamations qui l'accueillent dans toutes les réunions publiques montrent d'ailleurs à quel point le peuple sait l'apprécier et quelle reconnaissance il sent lui devoir.

Dès qu'il paraîtra dans les provinces anglaises, au cours de la campagne que M. Bourassa et lui y mèneront certainement, on peut être assuré que sa parole calme mais énergique aura tôt fait de dissiper les préjugés accumulés par une presse ignorante ou servile.

Ce sera la revanche de la justice et du bon sens.

OMER HEROUX.

La presse anglaise et l'élection de St-Jean

Est-ce ignorance ou mauvaise foi ? Nous ne savons. Mais certains journaux anglais des autres provinces ont une façon d'apprécier ce qui se passe dans Québec, qui est tout simplement déconcertant.

Drummond-Arthabaska, pour eux, c'était le déluge, ou, à tout le moins, le démembrement de l'Empire, peut-être la guerre civile au Canada, et qui sait, peut-être aussi la fondation d'une France américaine faisant face à l'Angleterre du Nouveau Monde, l'Ontario.

L'élection de Saint-Jean n'a pas débordé tout-à-fait autant la machine électorale de nos confrères anglais: elle ne leur paraît pas, par exemple, avoir compromis la paix du monde ou ébranlé les colonnes de l'Empire.

N'est-ce pas assez qu'à leurs yeux elle ait presque détruit l'alliance bleu-nationaliste, changé l'opinion de nos com-

patriotes sur la question de la marine, fortement compromis le prestige de M. Monk, sans compter le désastre qu'elle comporte pour le "Devoir" qui n'a pas hésité à exploiter encore une fois l'épouvantail de la conscription.

Quand on lit des choses aussi ridicules dans un journal comme le "Globe", le principal organe ministériel anglo-canadien, qui pose au sérieux et qui est censé donner le ton à ses confrères de même nuance politique, imaginez ce que l'on doit s'attendre à trouver dans les feuilles moins tenues au respect de la vérité.

Le "Globe" trompe sciemment ses lecteurs ou il ignore complètement les conditions de la lutte dans Saint-Jean. L'alliance des groupes d'opposition ne dépend ni des succès ni des revers électoraux; elle repose sur des principes d'honneur, de dignité, d'honnêteté et de liberté auxquels ceux qui la composent tiennent encore plus qu'à la victoire.

En quoi le prestige de M. Monk peut-il avoir souffert d'une lutte où il n'a joué nullement en jeu ? Ce sont des questions locales, uniquement qui ont été discutées dans Saint-Jean.

BILLET DU SOIR

LA TERRE TREMBLE

On signale, en différents points des Etats-Unis, l'enregistrement par le sismographe des observatoires, de secousses sismiques, autrement dit, de tremblements de terre.

De temps à autre, la terre se permet des folichoneries de genre; on a beau être planète, on ressent par moment, des picotements dans les jambes; surtout à l'époque des fêtes, il est bien permis de chabuter une peu... que diable!...

Or donc, la terre tremble: Peut-être ces trépidations ne sont-elles que la manifestation d'un refroidissement subit; la température a beaucoup changé ces derniers jours et un rhume est vite attrapé.

La bonne Cérés a, "p'êt ben", éternué, tout simplement.

Ceci établi, il faut avouer que la science est une bien belle chose. Nous sommes avertis des cataclysmes de l'espace, au moment même où ils se produisent, grâce au sismographe.

C'est accessoirement commode. On peut se rendre compte, immédiatement, du genre de moule que l'on va avoir à plaudre et les gens qui ont des parents riches dans les environs peuvent, à l'avance, s'appareiller pour hériter.

Par la violence des vibrations, il est même possible de juger de l'étendue du désastre et de fixer, à quelques centaines près, le nombre des humains qui ont quitté la terre. (On emploie cette métaphore pour dire de quelqu'un qu'il est déchu).

Dans le cas qui nous occupe, il s'est toutefois glissé une légère contradiction dans les constatations. Oh! un rien.

On est parfaitement d'accord, dans les différents observatoires, quant à la distance à laquelle s'est produit le phénomène. Les données varient tout au plus de 1000 à 1500 milles; une bêtise, quo.

Les savants professeurs, admettent aussi que les déplacements de la planète dévroyonnée ont été très prononcés, aussi bien en hauteur qu'en largeur, ce qui indique un beau déchet, dont nous pourrions juger dès que les dits savants se seront entendus sur l'endroit exact où, tout au moins sur la direction où s'est passé le fait.

En effet; tandis que le savant expert qui surveille le sismographe de Saint-Louis, assure que c'est l'Islande qui coope, le non moins savant et non moins expert professeur Cady, de l'Université du Kansas, déclare que la perturbation a eu lieu au Chili. Comme vous voyez, il n'y a pas grande différence et, à part que les points cités sont dans des hémisphères différents, que l'un est dans la mer arctique et l'autre sous l'Equateur, c'est tout à fait cela.

C'est égal, les malheureux habitants de ces contrées doivent être horriblement anxieux de savoir si c'est chez eux ou aux antipodes qu'on a sauté.

Les deux grand savants auraient dû se concerter avant de se prononcer.

JOSEPH VERVIERS.

P. S.—Au dernier moment, nous apprenons que le tremblement de terre en question a eu lieu en Russie d'Asie. Les deux savants n'auraient pas à s'arracher mutuellement le cheveu, vu que tous deux avaient tort.

J.-V.

Et quant à l'épouvantail de la conscription que le "Devoir" aurait exploité, le "Globe" ferait mieux d'appuyer son assertion sur des textes authentiques.

Si le rédacteur du "Globe" comprend le français, il doit savoir que le "Devoir" n'a jamais prétendu que la conscription résulterait immédiatement de la loi de marine. Le "Devoir" a seulement dit et démontré que la politique nouvelle que l'on cherchait à imposer au pays pourrait conduire à la conscription. Et sur ce point les paroles du commandant Rober déclarant que la prochaine guerre serait surtout un massacre d'hommes n'indiquent-elles pas aussi clairement que possible que si l'on nous demande des bâtiments de guerre, c'est surtout pour avoir des hommes.

Nous comprenons qu'il défaut d'encouragement chez lui, le "Globe" cherche ailleurs quelques indices de nature à rassurer son monde. Il expose cependant ses lecteurs à de cruelles déceptions en leur faisant croire que le résultat de l'élection provinciale de Saint-Jean, constitue une approbation de la marine de guerre.

Les efforts des ministériels pour empêcher toute allusion à ce sujet dans Saint-Jean ne démontrent pas précisément qu'ils pensent comme le "Globe". Et c'est peut-être de St-Jean que vient la preuve la plus délicate que, sur la question de la marine de guerre, le verdict de Drummond-Arthabaska traduisait bien fidèlement le sentiment de toute la province de Québec.

JULIEN M. UBERT.

Le travail des archives

Dans un premier article sur l'histoire du Canada et les Archives Nationales, nous avons un peu comme en passant — le sujet était délicat — fait remarquer que notre production historique manquait souvent de sens critique et de juste appréciation, par défaut de documentation sérieuse et complète. Nous reprenons aujourd'hui cette idée et nous la ferons suivre de quelques considérations sur le travail des archives canadiennes.

Sans prétendre avec Sainte-Beuve que l'impartialité historique exige la connaissance de la vie détaillée des groupes comme de tous les individus d'une nation pour écrire l'histoire d'un peuple, les historiens au dix-neuvième siècle — qui fut le siècle de l'histoire — ont posé à la base de la science historique le document authentique, sûr et complet.

Chez nous, peut-être sommes-nous allés trop vite dans la voie des appréciations hasardeuses et des commentaires précipités. Quelques-uns ont cru finir un tableau, graver une figure, lorsque les éléments dont ils disposaient ne leur permettaient que de tracer assez vaguement les grandes lignes de l'histoire.

Que de héros d'un jour ne tiendront pas debout devant la vraie lumière des documents; tandis que de belles figures inconnues et peut-être méconnues sortiront de la poussière de ces vieux papiers.

Le manque d'information suffisante a parfois jeté nos historiens dans la voie dangereuse de la partialité involontaire et de bonne foi dans le bien des cas; mais que l'on ne peut plus suivre de nos jours sans risquer sa réputation d'honnête homme.

L'histoire canadienne et toute notre histoire canadienne devra s'écrire désormais aux Archives Nationales. C'est le seul centre d'information vraie et de certitude historique inattaquable.

Nous pourrions donner des conseils, nous ne voulons que faire connaître aux nôtres cette richesse nationale que nos concitoyens anglais exploitent déjà largement.

Quarante années d'efforts constants et de la recherche dans tous les pays d'Europe et d'Amérique ont réuni là une grande partie des documents que le temps et les circonstances ont épargnés.

Depuis 1872 le département des archives publie une série de rapports documentaires qui résument les principales pièces justificatives de nos annales, et qui ne comprennent pas moins de trente volumes. Ils ne donnent cependant qu'une faible idée des collections que renferment les Archives, et qui souvent n'y sont pas du tout mentionnées. Il ne faudrait pas trop se fier à ces tables incomplètes, bien qu'elles laissent soupçonner l'abondance de notre matière première historique.

En ces dernières années, le département a eu l'heureuse idée de publier dans ces rapports et dans les deux langues quelques-uns des documents "in extenso" se rapportant à un fait particulier ou à un personnage historique, laissant au public le soin de juger et de déduire ses conclusions.

Mais le travail le plus difficile à accomplir était au début le travail de recherches et de copie, par suite de la répugnance des détenteurs d'archives à laisser voir leurs trésors. Ce qu'il a fallu d'habileté et de persévérance pour sortir ces richesses documentaires des anciennes bibliothèques publiques et privées!

Aujourd'hui que nous possédons ces pièces précieuses, on a commencé un beau travail de classification que des chercheurs — surtout les anglais — mettent à profit avec succès.

Déjà aux Archives on peut voir le département des affaires militaires, des relations diplomatiques, des affaires religieuses, de l'instruction, etc. Certaines époques saillantes sont aussi mises à part, telles que la rébellion 37-38, le régime de l'Union et d'autres, sans compter des collections personnelles comme les séries Haldimand, Bouquet, Durham, etc., et une foule de documents privés qui font mieux connaître le caractère et la mentalité de notre peuple canadien.

Nous savons que c'est le désir des chefs de ce beau département national d'ouvrir au public intellectuel travailleurs ces arcanes de notre histoire et nous croyons remplir un devoir de patriotisme vrai en faisant connaître plus universellement cette richesse accumulée avec une énergie persévérante.

Nous savons particulièrement que des jeunes gens de l'Ontario se sont ouvert à une belle carrière d'études; n'y aura-t-il personne chez nous qui consacre sa vie à donner au peuple canadien les vraies belles pages de son histoire ?

JEAN PICARD.

Accident au curé de Saint-Malo

Québec, 4.—Les paroissiens de Saint-Malo ont après avoir peine que leur curé, M. l'abbé Bouffard, avait eu le malheur de se fracturer la cheville du pied en patinant sur la patinoire de l'école, près de l'église.

M. le Curé sera obligé de garder la chambre durant plusieurs semaines.

Causerie Littéraire

LES SOIRS.—POESIES PAR ALBERT DREUX.

Depuis quelque temps, Montréal, pour dissiper sans doute le préjugé qui lui avait fait une réputation de mercantilisme et d'utilitarisme, produit des florissances de vers odorantes et fraîches, malgré les rigueurs de la saison. Cette abondance n'est pas pour nous déplaire. Elle dénote d'abord la vitalité de la poésie, et elle est ensuite la condition du progrès. C'est en forgeant qu'on devient forgeron. C'est en produisant sans cesse qu'on assouplit son vers, que petit à petit on dégage sa personnalité et qu'on donne sa mesure.

La dernière floraison est celle de M. Albert Dreux, M. Albert Dreux a de sérieuses qualités de poète. Il a la sensibilité, la grâce souvent, le sens de l'harmonie et du rythme. Les vers chantent naturellement à son oreille. Le poète est encore jeune, il effleure la vie, son expérience est encore courte. Plus tard il chantera peut-être ses émotions religieuses, les gloires de la Patrie, les splendeurs de la nature canadienne, les mœurs du pays. Il apportera sa collaboration au grand œuvre de la littérature vraiment nationale. Pour le moment il chante les soirs.

Albert Dreux n'est point un pur visuel, les soirs qu'il chante sont tous éclairés par l'étoile de l'amour. Volontiers il prendrait pour devise le vers de Musset :

Etoile de l'amour, ne descends pas des cieux.

Il a vu briller la glace féminine et il en a été enchanté. Candidement il vient voler au-dessus de la flamme et il ne songe qu'à plonger son regard dans de beaux yeux d'azur :

Il me fallait le seul azur des yeux voilés

Par des cils noirs et longs penchés sur des névroses.

Ces émotions ou plutôt ces légères impressions sont sans doute sincères, enthousiastes et trahissent de nobles élans vers l'idéal, mais restent-elles toujours purement esthétiques et éphémères ? ne ressemblent-elles pas parfois à un flirt passager, à une fantaisie un peu trop près des sens, sentiment éphémère qui fond aux premières rigées ?

Aussi le poète a-t-il des désespérances tout comme un vulgaire romantique.

O mes lettres d'amour, que mon âme était folle

D'avoir cru que jamais l'illusion s'en vole

Le jeune Roméo se complait à suivre les routes chantantes du jardin de son cœur languissant, à s'enivrer d'extase, à cueillir les roses de la vie. Rien ne nous indique que son amour soit de ceux qui résistent à la caducité, aux ravages des ans, à la perte enfin de ces accidents extérieurs que les années emportent. Rien ne nous indique que son amour soit de ceux qui fondent les foyers sérieux, et poussent à l'accomplissement des devoirs austères.

Ce qui manque dans cette plaquette c'est la variété. Plus on feuillette et plus c'est la même chose. Et non seulement, le sentiment est le même, mais les rimes sont aussi trop souvent les mêmes : chosses, closos, roses, blanche, pervenche.

À la première page se présentent deux rimes qui auraient fait bondir un parnassien : "trompé" y rime avec "pleurer". Deux ou trois fois le poète oublie que la rime demande toujours un léger repos et que si à la lecture je ne puis m'arrêter au moins légèrement sur la fin du vers, le rythme disparaît :

Pourquoi sourire ainsi ? dans ce verre que maintes

Lèvres ont profané.

Dans la dernière pièce le mot escalier à 4 syllabes au lieu de trois. On doit sans doute féliciter le jeune artiste d'avoir lu, d'avoir retenu, d'avoir assoupli son style poétique, de parler une langue claire et imagée, mais il lui reste encore à dégager beaucoup plus sa personnalité. Le poète est-il de Montréal, de Joliette, de Québec, du Canada ? on ne sait. Son style ne trahit pas sa province. Il parle la langue commune des poètes modernes, où il entre une dose de formalisme assez forte. Notons pour n'en donner qu'un exemple cette manie de remplacer "dans" par "en" :

La grève avec lenteur, chante une mélodie

Qui s'élève, plaintive, en le calme du soir.

Et l'or du firmament retourne en l'infini et...

Le poète fera bien de toucher une corde nouvelle. Volontiers nous lui donnerions le conseil que donnait jadis Manzoni, l'immortel auteur des Fiancés : "L'amour est nécessaire en ce monde, mais on y en trouve déjà autant qu'il en faut. J'estime qu'il est chose imprudente que d'aller le fomentier par les choses qu'on écrit. Il y a d'autres sentiments dont le monde a besoin : la compassion, l'amour du prochain, la douceur, l'indulgence, le sacrifice de soi."

Que le poète aborde donc d'autres sujets, à mesure toutefois qu'il sentira l'inspiration. Que de plus en plus il se dégage de la phraseologie courante un peu banale, qui commence à traîner et qui arrive si facilement à cacher le vi-

LETTRÉ DE FRANCE

PARESSE LEGISLATIVE.—LA QUESTION FINANCIERE.—LA SITUATION DES EMPLOYES DE CHEMIN DE FER.—LES PROJETS DE LOI BRIAND SUR LA GREVE ET L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE.

Paris, 23 décembre. — Avant la période des fêtes de Noël et du début de l'année — ce que nous appelons "la trêve des confiseurs" — l'activité politique se fait plus fébrile et le Parlement multiple ses séances pour ne point aller en vacances sans pouvoir donner l'illusion qu'il a travaillé. Et cela n'est pas des plus faciles, car les statisticiens impitoyables nous ont appris que, sur les cent-quatre-vingt-dix jours de son existence, la nouvelle Chambre en a consacré cent dix-sept à se reposer. Il est de fait que jamais l'examen des questions budgétaires n'a été plus en retard, et que l'on ne peut guère prévoir avant le courant de mars le vote définitif de la loi de finances, qui devrait être votée avant le 1er janvier. Le gouvernement montre peu de hâte à presser le débat — d'abord parce qu'il est à peu près sûr de n'être pas renversé jusqu'à ce que l'on en ait terminé avec la discussion du budget, ensuite parce qu'il se plaît à retarder l'heure où le pays aura connaissance que des impôts nouveaux sont créés ; mais la méthode n'en est pas moins déplorable et nos finances, déjà quelque peu embarrassées, ne vont pas laisser d'en être compromises davantage.

Certes, la richesse de la France demeure grande et cent-cinquante millions d'excédents de recettes sur les prévisions budgétaires de 1910 démontrent que notre système fiscal est souple et que les ressources du pays vont grandissant. Par malheur, nous disposons avec une légèreté et une imprévoyance qui nous préparent de terribles difficultés, et nous portons de plus en plus le fardeau de nos conceptions économico-étatiques. Ainsi nous n'avons pas encore trouvé l'argent nécessaire au service des retraites ouvrières et paysannes, votées par le Parlement défunt à la veille de la consultation du suffrage universel ; et voici que le gouvernement lui-même prend l'initiative de demander 200 millions pour accorder aux agents des chemins de fer une bonification de leurs retraites, par application rétroactive de la loi de 1900.

Depuis hier, nous connaissons en effet officiellement les solutions que propose le ministre Briand à la crise sociale, dont la grève des chemins de fer, après celle des postes, a révélé la gravité. Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre quatre projets de loi, qui visent spécialement les agents des chemins de fer, mais dont il est sensible qu'ils seront étendus à d'autres catégories.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que le gouvernement reconnaît de la manière la plus nette le bien-fondé des réclamations qui ont déterminé la grève; en proposant en effet la rétroactivité de la loi de 1909 sur les retraites, il fait tomber l'une des deux revendications mises en avant, de même que, par arrêté du ministre des travaux publics, et ce qui concerne le réseau de l'Etat, il a donné la satisfaction minima de cinq francs par jour. Donc les plaintes des travailleurs des chemins de fer sont admises.

Mais la manière dont ils ont été présentés — je veux dire la grève — a soulevé une émotion qui n'est point encore calmée. Et le gouvernement ni le Parlement n'admettent qu'un tel mouvement puisse recommencer. L'exaspération produite par la grève d'octobre ne s'est nullement apaisée, et comme, mardi, quelques-uns de nos amis, à commencer par le Comte de Mun et M. Joseph Ménard, demandaient à la Chambre d'ordonner la réintégration sur le réseau de l'Etat des cheministes révoqués pour cause de grève — à la condition qu'ils ne se fussent rendus coupables d'aucun acte de violence ou de sabotage, — la majorité opportuniste, radicale et radicale-socialiste préféra voter un ordre du jour de bienveillance vague, sans aucun engagement précis.

Pourtant, comme le Comte de Mun l'a exposé en des articles lumineux, il est injuste de frapper comme des coupables des hommes qui n'ont que très strictement et très correctement usé d'un droit reconnu, proclamé, à la tribune du Sénat, voici moins de deux ans, par un ministre des travaux publics, M. Barthou, qui avait été et qui est redevenu depuis ministre de la Justice.

Qu'après l'expérience d'octobre et le désarroi qui s'en est suivi sur nos réseaux du Nord et de l'Ouest-Etat, on estime que décidément la grève ne saurait être admise de la part des agents des chemins de fer et donc qu'elle doit être proscrite, cela est une thèse qui peut se discuter. Mais il paraît à tout homme de sens que c'est une étrange aberration de priver de leur gagne-pain des hommes dont le tort unique est d'avoir écouté la parole d'un ministre. Les catholiques sociaux l'ont dit et le rediront : il est fâcheux que chez beaucoup de nos députés, même parmi ceux qui ont quelques idées catholiques, un instinct quasi animal de conservatisme à tout prix l'ait emporté non seulement sur la pitié mais sur la justice.

de la pensée, parce qu'elle est harmonieuse et bergante.

Somme toute, cette plaquette est d'une assez belle tenue littéraire et il se fait vraiment dommage que l'inspiration du poète en restât là.

EDMOND LEO.

Pour l'avenir, le gouvernement entend faire de la grève un délit: c'est la nouveauté de son projet, nouveauté formidable et inquiétante, qui peut nous mener à de terribles conflits. On ne saurait blâmer certes les diverses dispositions préparées pour la répression des actes de sabotage, qu'ils se produisent sur les chemins de fer ou dans toute autre entreprise, industrielle ou commerciale: le sabotage constitue un véritable crime contre la vie humaine quelquefois, contre le pain des malheureux presque toujours. On peut même admettre que des pénalités sévères soient proposées contre un mécanicien, chef de train ou aiguilleur qui abandonnerait son poste en cours de service rendant possibles, inévitables peut-être de terribles catastrophes.

Mais ce qui est grave, c'est de déclarer que toute provocation à la grève, toute préparation, même lointaine, à la grève, entraînera dorénavant pour ceux "qui, à un titre quelconque, participent à la direction ou à l'administration" du syndicat, de l'association ou de tout autre groupe favorable à la grève, un emprisonnement de quinze jours à un an et une amende de 50 à 300 francs.

Sans doute, le gouvernement a fait des efforts louables pour prévenir autant que possible l'état de tension aiguë d'où peut naître la grève. Son projet répressif comporte une partie positive intéressante, en vue de l'organisation de la conciliation et de l'arbitrage obligatoire pour tous les conflits qui viendraient à surgir entre les dirigeants et le personnel subalterne des chemins de fer. On peut admettre même la légitimité de cette sanction civile posée à l'exécution de la sentence arbitrale: "Faute par un agent ou ouvrier de continuer le travail dans les conditions fixées par la sentence, il peut être immédiatement procédé à son remplacement dans son emploi sans l'accomplissement des formalités que prévoient les règlements en vigueur sur les divers réseaux relativement à la révocation, au congédiement et à la suppression d'emploi".

Cela est admissible et conforme à la jurisprudence constante de nos tribunaux : la grève — en tant qu'elle est un refus de service — entraîne la résiliation du contrat de travail et l'employeur est en droit de remplacer l'employé sans aucune indemnité. L'application de cette règle pouvait être jugée difficile aux chemins de fer où les agents étaient pourvus d'une "commission". Il n'en sera plus de même à l'avenir, soit ; mais ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir là ? et n'est-il pas un peu puéril de proscrire la grève comme un délit, alors que nul pouvoir n'a pratiquement la faculté d'empêcher que ce délit soit perpétré ?

Je ne veux pas insister plus longtemps; peut-être même quelque lecteur trouverait-il excessif que j'aie consacré toute une lettre à cette question. Mais je crains fort que les événements ultérieurs ne viennent à démontrer, bien vite, que le dépôt des projets de loi de M. Briand inaugure une ère nouvelle dans nos luttes sociales.

JOSEPH DENAIS, Conseiller municipal de Paris.

Sur le Pont d'Avignon...

On annonce semi-officiellement que M. Marcelin Robert prononcera, à l'ouverture de la session provinciale, les discours en réponse aux discours du trône.

Les ministériels vantent encore "les vieilles traditions libérales". — Depuis Gouin, finies les traditions avec le poignard.

M. J. E. Caron n'est pas de ceux qui font les élections avec des prières.

Son tarif est très élevé.

Cinq mille piastres pour les cas ordinaires.

Dix mille piastres pour les cas difficiles.

Saint-Jean était un cas difficile.

M. Caron nous dira-t-il combien ça coûte ?

À Québec, on est à ramasser tous les plats disponibles pour Wenceslas.

Quelle sera la prochaine gaffe de M. Brodeur ?

Sir Lomer gardera-t-il sa belle humeur jusqu'à la rentrée des Chambres ?

Nous aurons peut-être alors le grand discours qu'il doit prononcer depuis deux ans sur la question de colonisation.

M. Jérémie Décarie a-t-il répondu au brave homme de L'Acadie qui lui demandait le coût de l'instruction d'un enfant à l'école technique ?

Les nations d'Europe, dit la feuille entretenue, déposent vingt-neuf millions pour maintenir la paix armée.

Et c'est parce que la paix coûte trop cher à ces nations qu'on invite le Canada à partager le fardeau !

LES DEUX SESSIONS

Les correspondances parlementaires du "Devoir"

La session provinciale s'ouvrira le 10 janvier. Le même jour, la Chambre des Communes reprendra ses travaux.

A Québec comme à Ottawa la bataille sera rude, et le Devoir tiendra ses lecteurs au courant de toute les péripéties du combat.

M. Georges Pelletier reprendra à Ottawa son poste d'observation. A Québec, notre journal sera représenté par M. Jean Dumont, l'un des doyens de la presse parlementaire.

Outre ces deux correspondances, le Devoir publiera des articles de MM. F.-D. Monk, J.-M. Tellier, Henri Bourassa, Jean Prévost, E.-L. Patenaude, Armand Lavergne, Dr Paquet et autres hommes politiques en vue.

Tous ceux qui veulent être au courant du mouvement politique devront lire le Devoir pendant ces deux sessions.

Et que nos amis le fassent lire autour d'eux!

L'élection de Saint-Jean vient de leur prouver qu'il n'est pas un seul journal français de Montréal, à part le Devoir, où ceux qui ne courent pas la tête devant le pouvoir soient assurés du "fair play".

LE REMANIEMENT DES QUARTIERS

LE BUREAU DE DIRECTION DU COMITE DES CITOYENS S'EST REUNI HIER POUR EXAMINER LA QUESTION DE LA DIVISION DE MONTREAL.

A quatre heures, hier l'après-midi, le bureau de direction du comité des citoyens s'est réuni pour étudier les suggestions et les projets soumis au cours de l'assemblée générale des membres du comité, mercredi dernier.

M. Tremblay qui, au début, s'opposait à une nouvelle distribution des quartiers de la ville, s'est rangé définitivement à l'avis du bureau.

Le bureau de direction a soumis à l'assemblée générale qui a eu lieu ce matin à 11 heures, son projet primitif et tous les autres projets et suggestions qui lui ont été proposés.

Assistèrent à la séance MM. le sénateur René Dandurand, H. Laporte, le colonel Bernard, C. S. J. Phillips, Ch. Chaput, Peter Lyall, hon. Arthur Boyer, James Morgan et E. J. Chapleau.

UN TREMBLEMENT DE TERRE

Un expert croit qu'il s'est produit au Chili et l'autre en Islande

Nouvelle-Orléans. — Le sismographe de Collège Loyola a enregistré, hier, une violente secousse de tremblement de terre à une distance approximative de 4,000 milles d'ici.

La direction semble être sud-ouest. Commencée à 6 h. 45, hier soir, les vibrations ont continué pendant plusieurs heures.

Saint-Louis, Missouri. — A l'Université de Saint-Louis, on a constaté une série de chocs sismiques qui ont dû se produire vers l'ouest.

Le sismographe a vibré, pour la première fois, à 6 h. 49.18, la plus forte secousse atteignant Saint-Louis à 7 h. 13.20.

Il y a eu quatorze oscillations Nord

Sud et dix autres sud-ouest. Lawrence, Kansas. — A l'Université de Kansas, on a enregistré plusieurs secousses sismiques à une distance de plus de 5,000 milles de notre ville.

Le Prof. H. H. Cady, de l'Université de Chicago, a constaté que la catastrophe s'est produite au Chili.

Washington. — Un violent tremblement de terre a été enregistré hier soir par le sismographe de "Georgetown University".

C'est la plus forte perturbation signalée à Washington.

Les vibrations commencent à 5 h. 11 et se continuent jusqu'à 9 h. 32.

Elles ont été de même intensité dans le sens horizontal et vertical et ont dû se produire à près de 3,500 milles d'ici.

LES ENIGMES DE L'HISTOIRE

L'énigme de Louis XVII et le Masque de fer sont de ces énigmes historiques qui se transmettent d'un siècle à l'autre. Jamais un siècle ne résout une énigme de ce genre, mais il en laisse d'autres au siècle qui suit.

M. Funck-Brentano avait victorieusement démontré que le Masque de fer était Mattioli. M. Boyer d'Agén a réitéré cette opinion avec beaucoup de sens et de précision.

Dans un volume intéressant qu'il vient de publier, "Crimes et procès politiques sous Louis XIV", le baron Louis de Matthe, nous présente un Masque de fer inédit. Le Masque de fer serait un agent subalterne, Gustave Danger.

Je doute que ce nouveau Masque de fer prenne beaucoup. Il est un peu chétif, un peu mince pour justifier les regards exceptionnels avec lesquels le prisonnier de Pignerol, puis de la Bastille, a toujours été traité.

L'opinion qui paraît la plus probable est que le Masque de fer était un frère jumeau de Louis XIV ou un fils quelconque d'Anne d'Autriche. D'après une lettre qui fut communiquée à M. Boyer d'Agén, et qui fut publiée comme annexe, le Masque de fer aurait été Louis XIV lui-même!

Un fils de Gaston d'Orléans et d'Anne d'Autriche, de sept ans plus âgé que Louis XIV, serait entré comme lieutenant, sous le nom d'Alexandre, dans les gardes exceptionnelles avec lesquels Alexandre aurait été arrêté et enfermé à Pignerol; il serait devenu le premier Masque de fer.

Dix-huit ans après, au mois de mars 1679, le coup aurait réussi. Alexandre aurait été délivré et il aurait remplacé Louis XIV, qui serait devenu, à son tour, le Masque de fer et auquel son frère aurait fait dire qu'on avait été retenu dix-huit ans en prison par lui, il le garderait en prison pendant le même laps de temps.

Comme le Masque de fer délivré, ignorait tout des hommes, des événements et de la Cour, on lui aurait donné pour guide Mme de Maintenon, ainsi s'expliquerait la toute-puissance de la favorite, qui aurait gouverné la France au nom du nouveau roi.

Tout cela est bâti sur une phrase des "Mémoires" de Mlle de Montpensier. "Le Roi qui ne décevait jamais, ne me trompa point, mais il me trompa."

Toutes les preuves de ces faits se trouveraient dans une malle qui existe encore et qui serait en la possession du comte de V... à Paris, qui d'Orsay.

Tous ceux qui sont un peu au courant de l'histoire hausseront les épaules devant l'extravagance d'un tel récit. Remarque que j'écris "ceux qui sont un peu au courant". Ceux qui ont la passion de l'histoire, qui ont lu tous les Mémoires, qui se sont pénétrés de tout ce qu'il y a de mystérieux et d'étrange dans les annales du passé, comme d'ailleurs, dans les événements du présent, trouveront sans doute ce récit bizarre, mais ils se diront: "Après tout, c'est possible!"

Il y a une malle et des pièces dedans, c'est l'essentiel... EDOUARD DRUMONT. La "Libre-Parole".

Les élections aux Etats-Unis

UNE PROPOSITION TENDANT A AUGMENTER LE TERME D'OFFICE DU PRESIDENT ET DES SENATEURS.

Washington, 4 janv. — Le représentant Champ Clarke qui sera, probablement orateur à la nouvelle Chambre, est en faveur d'une amendment à la constitution, allongeant le terme d'office du Président de la république et des membres du Congrès.

Je voudrais, dit-il, voir être le Président pour 6 ans et le rendre non rééligible, parce que la campagne de réélection donne lieu à des dépenses de la part du Président de la république et des membres du Congrès.

Si le président est élu pour 6 ans, les membres du Congrès devraient avoir un terme de trois ans au lieu de deux, afin d'avoir des élections tous les trois ans.

Elles auraient lieu le dernier lundi du mois d'août et l'installation des élus le premier lundi d'octobre.

Le scandale du Panama

LA PROJET EN LIBELLE A ETRE RENVOYEE PAR LA COUR SUPREME DES ETATS-UNIS.

Washington, 4 janv. — La Cour Supérieure des Etats-Unis a approuvé l'action de la "New-York Federal Circuit Court" renvoyant la cause dite "Panama Canal libel" prise par le gouvernement contre la "Press Publishing Co." de New-York.

On sait qu'il s'agit de la publication d'articles insinuant que Chas. P. Taft, Douglas Robinson et W. N. Cromwell, avec J. Pierpont Morgan et consorts, ayant obtenu la concession du percement de l'isthme de Panama, au prix de \$13,000,000, ont pu revendre aux Etats-Unis, avec un profit de \$36,000,000, grâce à l'influence de Roosevelt, alors président des Etats-Unis et beau-frère de M. Robinson et celle de M. Taft qui était, à l'époque, secrétaire de la guerre.

Travaux à la gare Viger

La compagnie Stewart a obtenu le contrat du Pacifique Canadien, pour la construction de deux autres étages pour la railonge de la gare Viger; le travail sera commencé dans quelques jours.

Les plans sont terminés et démontrant que ces deux nouveaux étages seront semblables à ceux qu'on a déjà construits.

Terminée, cette railonge aura en tout six étages. Le sous-sol et le rez-de-chaussée feront partie de la gare elle-même. Le reste s'ajoutera à l'hôtel.

Les travaux de construction, qui ont jusqu'ici subi quelques retards, seront poussés activement.

Un monument à Moisant

Nouvelle-Orléans, 4. — Un monument de bronze et de granit sera élevé à la mémoire de Jean-Baptiste Moisant, près des marais de Maraban, à l'endroit où il fit une chute mortelle avec son Biérot, samedi.

Le projet est poussé de l'avant par M. Crawford H. Ellis, président du Comité des citoyens et promoteur de la récente semaine d'aviation.

A Kingston

Ottawa, 4. — On a demandé aujourd'hui à la Commission de l'aviation de forcer les compagnies du Pacifique-Canadien et de la Kingston & Pembroke à donner un meilleur service de recouvrement. Dans le cas où les chemins de fer ne donneraient pas les avis nécessaires sur ces recouvrements, les voyageurs auraient droit au passage gratuit jusqu'à Smith's Falls.

Le téléphone "Multiplex"

Washington, 4 janv. — Le général Allen, chef du service des signaux des Etats-Unis, a fait rapport au gouvernement sur une découverte nommée "Multiplex" qui permet d'entretenir plusieurs conversations indépendantes, par le même fil téléphonique.

On peut également dans le Multiplex, supprimer le second fil de fil de retour, en utilisant un fil simple muni d'un fil de terre.

Le nouveau système est, paraît-il, déjà employé depuis longtemps au corps des signaux, et il a donné toute satisfaction pendant la période d'expérimentation.

Radley abandonne l'aviation

Los Angeles, 4. — James Radley, l'aviateur anglais, après avoir, hier matin, échappé comme par miracle, à la mort en sautant d'un avion en un courant aérien ayant manqué de chavirer, a vendu en attendant, son monoplane Biérot et réitéré ses engagements pour les prochains concours. Il a déclaré qu'il ne ferait plus d'aviation.

Les funérailles de Hoxsey

Pasadena, Cal., 4 janv. — Les funérailles de Arch. Hoxsey, l'aviateur qui s'est tué samedi, au champ d'aviation de Dominguez ont eu lieu hier.

Conformément au désir exprimé par le père du pauvre garçon, ses amis personnels, seuls, ont suivi le cercueil. On va ériger, à l'endroit où Hoxsey s'est abattu un monument à sa mémoire.

Les compensations

Ottawa, 4. — Les statistiques des banques recueillies à la chambre des compensations d'Ottawa donnent une augmentation de vingt millions sur les chiffres de 1909. En 1910, il y a eu \$103,714,890.55, et en 1909 \$173,181,977.98. Pour décembre seulement, les chiffres sont de: \$15,962,857.37 pour 1910, et de \$15,578,734.00 pour l'an dernier.

Maladie d'un magistrat de police

London, Ont., 4. — L'état du magistrat de police Love inspire de grandes inquiétudes. M. Love souffre d'amaïose depuis plusieurs mois et récemment, la maladie a fait des progrès notables.

Il donne sa démission

M. Guy Boyer, surintendant du département de la construction, à la Compagnie des tramways, vient de donner sa démission.

Les colis postaux au Brésil

Rio de Janeiro, 4 janv. — Le président de l'Assemblée législative, aujourd'hui, la convention établit un service postal pour les petits colis postaux, entre le Brésil et les Etats-Unis.

Boucher & Roffey TAILLEURS 330 RUE NOTRE-DAME OUEST Vente Spéciale d'Habillements \$22.50 \$25.00 COMPTANT Durant ce mois.

Cartes Professionnelles

AVOCATS ALLARD & ALLARD, AVOCATS. — Victor Allard, Gaston Allard, Chambre 30, 20 rue S.-Jacques, Montréal, Tél. Main 7019. Bureau du soir: 764 Ontario Est.

BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, AVOCATS. — 76 rue S.-Jacques. Téléphone M. 2385. F. de S. Bastien, C.R., J. G. H. Bergeron, B.C.L., Phil. Cousineau, L.L.D., C.R. A. Jasmin. L.L.L.

BAKER, W.A., AVOCAT. 58 rue Saint-Jacques, Montréal, Tél. Main 5510. Rés. 20 1ère Avenue, Viauville.

HURTEAU, J. A., AVOCAT, 54 Notre-Dame Est. Bureau à Lachine, 298 S.-Joseph.

MARSAN, G.A., AVOCAT, Chambres 48-49, 29 rue Saint-Jacques, Montréal. Tél. Bell, Main 1997.

MEUNIER, L.-O., AVOCAT. 89 St Gabriel, en face du Champs de Mars, Montréal. Tél. Bell Main 1950 et Est 821.

NOTAIRES GIBOUX, LUCIEN, NOTAIRE, 441 Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est. Tél. — Louis Giboux, Avocat à prêt. Régime de succession. 1811.

LALANNE ROSARIO, NOTAIRE. 30 Saint-Jacques, Montréal, Tél. Bell, Main 653. Bureau du soir: 764 Ontario Est. Tél. Bell; Est 6106.

LEMIRE, JOSEPH-E., L.L.L., NOTAIRE PUBLIC, chambre 13 Bâtiment du Crédit Foncier, Tél. Bell Main 5745. Bureau du soir, 196 Versailles, Tél. Bell Up Town 1671. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tel. Bell Est 2916. Dr J. J. A. Gendreau, Dr Coura Gendreau.

Dr J. SOLIN, Chirurgien Dentiste, 637 St. Denis, coin Cherrier, Tél. Main 764. Consultations: 1 h. à 6 hrs. p.m.

ROUSSEL, EMERY A., chirurgien-dentiste, 502 St-Catherine Est, Montréal. Tél. Est 2971.

DOCTEUR J.-A. ST-DENIS Maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles. 2, Est 329, 153 Rue Cherrier, Montréal. 1-mer-v. 1-2e

CARTES D'AFFAIRES

INGENIEURS ET ARPENTEURS CHOPIN & RINFRET, ingénieurs et vils, arpenteurs fédéraux et provinciaux, 26 Rue S.-Jacques. Tél. main 3223

De GASPE BEAUBIEN Ingénieur Conseil. Bâtiment Liverpool London & Globe, Montréal, Tél. Main 3814. 209-2.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN ACHILLE DAVID, 250 rue Saint-Paul, Tél. Bell Main 929. Installé et répare lumières, moteurs, dynamos, téléphones, cloches, etc.

OU LUNCHER? CAFE KRAUSMANN, 80 RUE S.-JACQUES Bières en fûts et en bouteilles Würzburger, Kaiser, Pilsener et Kulmbacher. Lunch de 12 à 8 hrs. Prix spécial carte jusqu'à 8 p.m. SOUPERS SUR LE POUCE JUSQU'A MINUIT. Salle à dîner spéciale au deuxième étage pour dames et messieurs.

COMPTABLE Pour \$10 à \$15 par mois, J.A. BERTHAUME, 28 avenue Lalonde, Montréal, fera chez vous votre tenue de livres, finances et se tiendra à votre disposition. 234-206 f.

REPARATIONS de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée, Charles Turcot, 455 Visitation, Tél. Bell Est. 2075. 280-26.

CHAUSSE

et avoir bonne valeur pour votre argent? N'hésitez pas, allez chez L.-O. GILBERT, 425 Boulevard Saint-Laurent. SATISFACTION OU ARGENT REMIS. 280-1 m.

NETTOYAGE ET PRESSAGE

d'habits et costumes pour dames et messieurs. La meilleure maison en ville. VAL ALKEN, RUE ONTARIO, 460, EST, Tél. Est 3442. Ordres pris et livrés sous bref délai.

LA MAISON FRANÇAISE

Assortiment complet de pebbles en acier, fournaises Moffatt — aussi que pebbles à gaz, Utensiles de cuisines, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Pebbles échangés et réparés avec soin. M. H. Boucher, 1490 Boulevard St-Laurent. Tél. St. Louis 1814.

REPARATIONS

de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée, Charles Turcot, 455 Visitation, Tél. Bell Est. 2075. 280-26.

RAISOIRS

Rasoirs de sûreté et ordinaires, aiguillés et remis à neuf, ouvrage fait par un expert. 1 douzaine simples tranchants, 30 cents; 1 douzaine doubles tranchants, 40 cents.

ROYAL GEORGE

Cap Race, 4. — Le "Royal George", ligne du Nord-Canadien, était signalé hier par marconigramme à deux cents milles à l'est du Cap Race, à huit heures du matin.

L'Institut Fraser

Le trente-deuxième rapport annuel de la Bibliothèque Fraser a été publié hier. On y constate une moyenne de lecteurs quotidiens de 339. La circulation extérieure a été de 70,178 volumes.

PETITES ANNONCES

CADRES ET MIROIRS LA CIE WISNTAINE, incorporation, manufacturiers de cadres et miroirs, importateurs d'images, globes ronds, ovales et carrés, spécialisés dans ce genre pour Noël. Le seul magasin du genre à Montréal. En gros et détail. 55 Boulevard Saint-Laurent. Manufacture, 7 Saint-Charles-Borromée.

JEUNE FILLE DEMANDE On demande une jeune fille de 15 à 18 ans, pour prendre soin des enfants dans une famille privée. S'adresser au No 269 rue Montanan. 206-6

ACCORDEUR D'PIANO On trouvera un accordeur de piano expérimenté s'adressant à M. Dionne, 68 Saint-Jacques. Tél. Bell M. 1239.

MEDECIN DEMANDE On demande à Rigaud, un médecin marié, de quelques années d'expérience, pour remplacer le Docteur La Tur, décédé. 207-6.

MEUBLES A VENDRE The Rachel Furniture Co., 513 Rachel Est — Assortiment complet de meubles, tapis, prélatins, rideaux, portières, etc. Toute personne apportant cette annonce aura droit à une prime sur achat. 288-26

TERRE A VENDRE A Chambly Basin, au centre du village, 50 arpents, bien situés pour diviser en lots à bâtir. Conditions faciles. S'adresser à F.X. Audette, Chambly. 207-6

ARGENT A PRETER ARGENT A PRETER sur 1re et 2e et 3e hypothèques, HECTOR VIAU, 74 rue Saint-Jacques, Tél. Bell Main 7664. Résidence, 189 Dorchester. Tél. Est 2351.

ARGENT A PRETER ARGENT A PRETER sur 1re et 2e et 3e hypothèques, HECTOR VIAU, 74 rue Saint-Jacques, Tél. Bell Main 7664. Résidence, 189 Dorchester. Tél. Est 2351.

AVIS — Avez-vous besoin d'argent gros ou petit montant? Aidez-vous à M. Thomas Touzin, notaire, 941 Saint-Denis, Tél. Saint-Louis 1514. 286-26

CADEAU DU JOUR DE L'AN Nous offrons de 25c. à \$3.00, trousseaux 25c. à \$3.00, hockey, patins, 10c. à \$3.00, etc. J. L. Rouillard, 322 Mont-Royal Est, coin Rivard. 279-2

CARTES POSTALES ILLUSTREES PERSONNELLE collectionneur de cartes postales, entrez dans notre Union Coût, 10c. Vous pourrez faire échange de cartes partout. Liste de changeurs, sur laquelle sera votre nom. Post-Card Union of Canada, A.E. Stillwell, Rougemont, P.Q.

CHEVAUX TONDUS Allez faire clipper vos chevaux par l'électricité en 30 minutes chez Jos. L. Gaudet, 510 Amherst, coin Ontario. Téléphone Est 1806. Ouvrage garanti.

VOIEZ-VOUS ÊTRE BIEN

CHAUSSE et avoir bonne valeur pour votre argent? N'hésitez pas, allez chez L.-O. GILBERT, 425 Boulevard Saint-Laurent. SATISFACTION OU ARGENT REMIS. 280-1 m.

NETTOYAGE ET PRESSAGE

d'habits et costumes pour dames et messieurs. La meilleure maison en ville. VAL ALKEN, RUE ONTARIO, 460, EST, Tél. Est 3442. Ordres pris et livrés sous bref délai.

LA MAISON FRANÇAISE

Assortiment complet de pebbles en acier, fournaises Moffatt — aussi que pebbles à gaz, Utensiles de cuisines, peintures, huiles, vernis, vitres, etc. Pebbles échangés et réparés avec soin. M. H. Boucher, 1490 Boulevard St-Laurent. Tél. St. Louis 1814.

REPARATIONS

de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, \$1.00; plume désinfectée, Charles Turcot, 455 Visitation, Tél. Bell Est. 2075. 280-26.

RAISOIRS

Rasoirs de sûreté et ordinaires, aiguillés et remis à neuf, ouvrage fait par un expert. 1 douzaine simples tranchants, 30 cents; 1 douzaine doubles tranchants, 40 cents.

ROYAL GEORGE

Cap Race, 4. — Le "Royal George", ligne du Nord-Canadien, était signalé hier par marconigramme à deux cents milles à l'est du Cap Race, à huit heures du matin.

L'Institut Fraser

Le trente-deuxième rapport annuel de la Bibliothèque Fraser a été publié hier. On y constate une moyenne de lecteurs quotidiens de 339. La circulation extérieure a été de 70,178 volumes.

L'état financier de l'Institut est aussi très satisfaisant.

Ils aiment le brillant

Des chevaliers de la pince ont visité avant hier la nuit le magasin de bijouteries de M. Sam McKinley, No 775 rue Saint-Laurent, et ont fait main basse sur une quantité de montres, bagues, des chaînes, le tout évalué à \$600 environ.

Les hardis cambrioleurs ont enfoncé une porte et M. McKinley, qui habite au-dessus de son magasin, n'a rien entendu.

La sûreté a été avisée.

C'est le troisième établissement de ce genre qu'on pille depuis deux semaines.

Triste fin de deux vieillards

UN INCENDIE DETRUIT LEUR RESIDENCE ET ILS MEURENT L'UN DANS LES FLAMMES ET L'AUTRE DANS LA PUME.

Charlottetown, I. P. E. — Deux vieux résidents de Clyde River, Colin McPhail, maître de poste, et sa soeur, ont péri dans un incendie qui a détruit la maisonnette dans laquelle ils vivaient. On croit que la vieille dame a chappé une lampe à pétrole et que l'explosion de cette lampe a causé l'incendie.

Les voisins ont accompli des efforts inouïs pour combattre l'élément dévastateur. Rien n'y put faire. La maisonnette fut rasée. On trouva le cadavre de la vieille dame complètement calcinée. Quant au vieillard, les flammes ne le touchèrent point. Il fut asphyxié par la fumée.

McPhail était âgé de 84 ans et sa soeur de 92. Il avait été maître de poste durant 15 ans.

Les fabricants de conserves

Chicago, 4. — J. O. Armour et les autres empaqueurs de viande traduits en justice pour avoir violé la loi des trusts, ont perdu leur procès et ont été condamnés à payer des dommages dans leur procès en cour de Circuit.

Le juge Kohlsaat a déclaré que le gouvernement avait le droit de déboutier l'action prise contre la "National Packing Company."

La concussion aux Philippines

Manille, 4 janvier. — Huit agents de la sûreté, dont deux Américains et six Philippines, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir accepté des pots-de-vin, pour protéger les salles de jeu et les fumeries d'opium.

On s'attend à d'autres arrestations.

Le juge Mabey

Ottawa, 4. — Le juge Mabey, président de la Commission des chemins de fer du Canada, est revenu de Washington où il était allé au sujet de la formation d'une commission internationale des chemins de fer. Il est probable que le commissaire McLean sera choisi pour établir les taux de transport entre les deux pays.

Les ministres voyagent

Ottawa, 4. — Les ministres Fielding, Paterson, Brodeur, Aylesworth et Graham partent samedi pour Washington, où ils vont discuter avec les ministres américains certaines mesures internationales qui touchent leurs ministères respectifs. Il y a au programme des réunions diverses: discussion sur la commission internationale des chemins de fer, le traité de réciprocité commerciale, les lois de pêche, et la commission de commerce international.

Financiers véreux

Washington, 4. — Six new-yorkais ont comparu hier en Cour Supérieure du District de Columbia et ont été condamnés à des amendes se montant à \$8,100, ayant plaidé coupables à l'accusation de violation de la loi réglementant les "Buck Shops" dans la Colombie.

Trois d'entre eux ont en outre reçu des sentences de deux ans de prison chèrement, mais ces sentences sont suspendues à condition que les prévenus abandonnent le district.

Les Employés de Bureau

LE MEME GRAND EUCHERE ANNU- EL DE LEUR ASSOCIATION PROFESSIONNELLE.

Le grand eucHERE annuel de l'Association Professionnelle des Employés de Bureau aura lieu jeudi, le 12 janvier, au Manège du 65ème, Avenue Des Pins.

Cette jeune Association, qui travaille à la formation d'un Bureau de Placement pour les Employés de Bureau et donne

L'augmentation de l'impôt

LA VILLE DEVRA AUGMENTER SES SOURCES DE REVENUS OU BIEN METTRE DE COTE QUELQUES-UNES DE SES LOURDES OBLIGATIONS.

L'une des graves questions dont est saisi le Bureau des Commissaires, c'est savoir ce que fera la Ville relativement aux engagements pris à Québec, lors de l'annexion de huit municipalités.

La question est à l'étude, dit-il hier soir le maire Guérin, et bien que je n'aimerais pas à dire exactement quel sera l'attitude du Bureau des Commissaires dans l'occurrence, je dois vous avouer qu'il faudra faire quelque chose pour soulager le Trésor.

Le maire a ensuite ajouté qu'il faudrait augmenter les taxes ou libérer la Ville d'une partie de ses obligations ; car, si l'on ne se soumet à l'une ou l'autre de ces alternatives, le produit des emprunts sera tout entier absorbé par les travaux publics dans les nouveaux quartiers.

Maintes fois, des délégués des nouveaux quartiers sont venus se plaindre auprès des Commissaires, de ce que la Ville ne remplissait pas les engagements pris aux termes de la loi des an-

UN POÈTE ILLETTRÉ

Le poète n'est-il pas en quelque sorte un déséquilibré ?

Il y a chez lui quelque chose d'anormal. Ses facultés ne sont pas dans un juste rapport, ou mieux, dans un rapport qui paraîtrait juste aux yeux de sens rassis. Quelque chose de prédominant, de développé aux dépens des autres, et l'équilibre intellectuel et moral en est rompu. Aussi, le poète passe-t-il dans la vie comme un songe. Il est parmi les autres hommes comme un étranger; les autres regardent, il contemple; les autres pensent, il rêve; les autres parlent, il chante. C'est une sorte de malade, et qui souffre délicieusement d'être un poète.

Un poète, un voyageur en cherches d'idéal; un fils à part, dont le cœur se hausse et plane "où la raison boiteuse n'atteint pas."

Il est

Sur la cime des monts, des sapins rachitiques
Semblent de noirs lutins aux gestes fantastiques.
Et les grands vents d'hiver, à travers les ramures,
Font entendre, la nuit, de lugubres sautements.
Ce fleuve est d'un aspect majestueux et sombre

Lisez encore le salut du poète à Charlesbourg, "berceau de son enfance":

Salut, vieux Charlesbourg! Des hauteurs où tu donnes,
Couronné par ton temple où règne la Madone,
Tu peux voir à tes pieds, du haut de ta grandeur,
Québec, Lévis, Beauport, la rade et sa splendideur.
De ton site éminent, tu vois la plaine alluviale
Où Wolfe et de Lévis enchaînaient la victoire.

Et quoi! vous trouvez que "victoire" ne rime pas avec "alluviale"? Vous ne savez pas que Pierre-Paul est un grand silex; bon Canadien, il prononce "victoire", et c'est aussi pourquoi il fait ailleurs rimer "exploits" avec "guérets".

Il est vrai, cependant, Pierre-Paul se contente parfois de l'assonance: "l'arme", chez lui, rime avec "âme", "sombre" avec "foudre", "femmes" avec "infâmes", "gène" avec "extrême", etc. Mais qu'est-ce que cela? Pécadilles! Pierre-Paul, en revanche, ne rime jamais pour l'effet, et ce n'est pas lui qui accaplerait "hallohardo" et "misericorde"! Et la pauvreté des rimes, les hiatus, les barbarismes même n'empêchent pas Pierre-Paul de trouver jargonnant de beaux vers — comme celui que j'ai souligné dans la pièce sur le Saguenay, ou comme celui-ci, où la césure ne saurait être mieux placée:

Et dit, et le soldat électrique s'élança.
"Ma muse, je l'admets, est loin d'être élégante," dit-il dans un morceau que j'ai lu à la fois une satire dirigée contre les critiques malveillants, et une manière de plaider "pro vos vobis". Quelques vers de cette pièce: (2):

Lecteurs, en vous servant ce poème indigeste,
Je ne m'attarde pas en un long manifeste,
A quérir et pousser un indulgent pardon,
Ne m'écarterai pas pour ceux à qui le sort
Mais pour les malheureux à qui le sort
Et qui ne savent rien de la littérature.

La nature ne fait qu'ébaucher le poète; l'art doit achever de le former.

Or, il y a des gens qui, nés poètes, ne reçoivent pas cette culture nécessaire, et ne voient jamais lever la semence de poésie qu'ils ont dans l'âme. Ces illettrés se traînent sur la grande route, perdus dans la foule, isolés, souffrants, râlants, tourmentés par un soi qui ne leur sert d'apaisement.

Pierre-Paul est né poète. Je ne dis pas qu'il est poète; je dis qu'il est "né" poète. — Enfant, il apprît, à la petite école, comment on s'y prend pour former des lettres et pour les reconnaître ensuite; bref! il sait écrire. — Il s'écrit son savoir, la photographie et de la grammaire, il n'a rien retenu, et toute sa prosodie consiste dans un compte approximatif des syllabes; il a le sens de la mesure pourtant, et, dans l'oreille, comme le souvenir obsédant de la cadence alexandrine. — Pierre-Paul n'est pas un de ces farceurs qui riment des chansons sur airs connus; c'est un esprit de poésie grande et noble; il ne connaît guère que les grands vers... Il lui arrive même d'en faire qui sont trop grands, qui dépassent le cadre de la poésie.

"Nascentur poetae." Preuve, la future de rimer qui possède Pierre-Paul.

Brave paysan de Royaume du Saguenay, il laboure, sème, récolte; il pourrait être heureux. Mais le chant des vers le hante, une rage de poète le consume le dévore; c'est un besoin, une obsession, un harcèlement... Il faut qu'il rime! On lui conseille de dompter cette passion, on lui assure qu'il n'est pas poète, on le gronde comme un enfant; rien n'y fait. "C'est plus fort que moi", dit-il.

Il rime donc, tant bien que mal, et tant bien que mal cultive sa terre, vend les produits de sa ferme. Je l'ai vu arrêter devant ma porte sa charrette pleine de denrées, laisser là les chalandes, entrer en hâte chez moi, saisir un crayon, et sur un chiffon de papier ou dans son livre de compte, griffonner quelque chose; c'était des vers. "Quand les rimes me poursuivent et me bourdonnent aux oreilles comme des mouches," me disait-il, "je ne puis plus mesurer ma saucisse, ni compter mes raves; il faut que je me débarrasse d'une couple de vers. C'est fait. Maintenant, je suis tranquille. Bonbons, Monsieur, et merci. Je m'en vais, car il y a là quelqu'un qui veut acheter une tresse d'oignons." Et, son regard, Pierre-Paul retournait à son métier.

Pierre-Paul, Pierre-Paul! j'ai mangé vos légumes, et j'ai lu vos vers. Hélas! vos vers ne valent pas vos légumes. Et vos "gretons", ô Pierre-Paul, vos "gretons" sont vos meilleurs poèmes!

Les vers de Pierre-Paul sont donc mauvais. S'ils valent le papier sur lequel ils sont écrits, c'est qu'ils sont écrits sur du papier d'emballage. Et pourtant, quand on connaît l'auteur, on reste déconcerté devant ces productions étranges, incohérentes et décousues, parfois grotesques, mais où le poète se révèle tout de même. Un fracas de lioux communs, c'est vrai, et beaucoup de fautes de français, mais aussi des idées qu'il pêche on ne sait où, des expressions de choix qui lui viennent on ne sait comment, un vers bien frappé qui le surprend lui-même et qu'il ne reconnaît plus sitôt qu'il l'a fait, de la rime, de la césure même, voilà la poésie de Pierre-Paul. Une fois l'orthographe rétablie, le croirait-on eh bien! ça ne fait pas tous jours mauvais figure.

Lisez ces vers sur le Saguenay:

Par un étrange effort trouant les Laurentides,
Le sombre Saguenay roue ses flots limpides
Dans un cadre imposant de rochers escarpés,
De caps majestueux, en tableaux (1)
déroulés.

Et qu'on ne s'attarde pas à dire son rêve, et pour qui la poésie est comme un mal dont on a honte?

ADJUTOR RIVARD.
(Le Bulletin du Parler Français.)

(2) Toutes ces citations sont tirées de trois plaquettes, publiées par notre poète: "Essais posthumes", par Pierre-Paul (Paris, 1893, 7 pages); "La Fin du Monde", par le même (Chicoutimi, 1895, 22 pages); et "Les Funérailles d'Adam", par le même (Chicoutimi, 1897, 27 pages). Dans le "Prologue" de ce dernier recueil, P.-P. Charles écrivait:

Le procureur est rude, il lui faut de la je fais faire à crédit le travail de la presse.

Hélas! Pierre-Paul avait naïvement à parler avec le procureur! Il faut croire que les vers de ce moment de lui, se montrent du doigt; lui, timide, se débarrasse par regards, et, seul, honteux, comme on commet une mauvaise action, il rime; il chante à sa façon la montagne et la plaine, les grands bois sourds et les herbes d'or, la chaude lumière des jours d'été, et la froide lueur des nuits d'hiver. Malgré les conseils, en dépit des sarcasmes, il rime; il rime jusqu'à sa mort.

N'est-il pas à plaindre, ce poète illettré, impuissant à dire son rêve, et pour qui la poésie est comme un mal dont on a honte?

Délégations auprès de Sir Lomer

LA BIBLIOTHÈQUE DU BARREAU ET LA COMMISSION DES LICENCES.

Sir Lomer Gouin était à Montréal, au Bureau du Gouvernement, hier.

Le premier ministre a reçu plusieurs délégations et, entre autres, une du conseil du Barreau de Montréal, et une de la commission des licences.

M. Bisillon, bâtonnier, a demandé au nom du Barreau que le Gouvernement s'occupe de remédier à l'encombrement qui existe actuellement à la bibliothèque du Palais. Il est probable que des dispositions seront prises à cet effet et que l'on construira une nouvelle galerie où le surplus des volumes pourra être placé.

La délégation de la Commission des Licences était composée de MM. Choquet, Bazin et Weir.

Les trois Commissaires ont exposé qu'il serait juste que le gouvernement versât un pourcentage à la ville sur les recettes provenant des permis de buvettes et de restaurants à Montréal. L'appui de cette demande les Commissaires déclarent que la police municipale veillait à ce que les règlements régissant ces établissements soient respectés, et qu'il serait raisonnable que la Ville retirât de ce côté une juste compensation.

Le premier ministre a promis de s'occuper de la demande des Commissaires.

TRES SPECIAL POUR LE JOUR des ROIS

Grand Marché de l'Est

DINDES—400 dinde, frais, la livre 20c à 23c
OIEB—275, la livre 14c
VOLAILLES—800 Poules et Poulets, de 15c à 18c
PORC-FRAIS—2,100 lbs rôti de porc-frais, la livre 11c et 12c
BOEUF—Grande quantité de Rôti et Steak de boeuf, de choix, la livre 10c à 15c
AGNEAU—Grande quantité de quartiers d'agneau, de 9c à 12c
JAMBONS—125 Jambons, à la livre 15c
BEURRE—Grande quantité de Beurre, à la livre 24, 25, 26 et 27c
ORANGES—Jamaïque, Valencia et Navel, à la doz. 10, 15 et 20c
ŒUFS—75 Jambons d'œufs garantis, à la douzaine 28c
100 SEAUX SAINDOUX à \$2.60

A. & E. SAUVAGEAU
667 RUE SAINTE-CATHERINE EST. Téléphone, Est 2092.

DÉSASTRE DANS LES MINES DE SYDNEY

HUIT HOMMES SONT TUES PAR UNE EXPLOSION DE FEU GRISOU. — SIX CADAVRES ONT ETE RETROUVES.

Sydney, N.E., 4 jan.—Les houillères sont gens cruellement éprouvés et le terrible feu grisou est toujours là qui les guette.

Jamais, depuis la terrible explosion de 1878, dans le Winning Pitt, on n'a eu à enregistrer une catastrophe aussi terrible que celle qui s'est produite, ce matin, dans la mine de charbon, No 14 de Sydney. Une épouvantable explosion s'est produite dans cette mine qui appartient à la Nova Scotia Steel Co. et huit hommes ont été ensevelis sous les décombres. Jusqu'à présent, six cadavres ont été retrouvés.

L'accident est arrivé à quatre heures, ce matin, lorsque les porions Ferguson et Purchases sont descendus dans le puits, avec six ouvriers pour préparer le commencement des travaux du jour. Au bruit de l'explosion, tout le village éveillé accourut sur le lieu du sinistre, le surintendant T. J. Brown fut immédiatement appelé. Il se mit immédiatement en communication avec le département minier et John Johnston accompagné de Robert Robson et d'autres officiers firent mettre en opération les appareils de sauvetage. On se mit à combattre l'incendie allumé par l'explosion et qui faisait

rage avec une violence extraordinaire. Pendant huit heures, le géant Johnston, assisté de l'inspecteur Nicholson et de John W. Johnston travaillèrent sans relâche dans le puits No 11 et finirent par retrouver les cadavres de six des victimes. Les cadavres étaient carbonisés et impossibles à reconnaître. Les sauveteurs firent aussi de grands efforts pour atteindre le puits No 14 dans l'espoir de retrouver les cadavres des contre-maitres Ferguson et Purchases, mais les gaz empoisonnés s'échappaient de la mine les forçant de renoncer au travail pour aujourd'hui.

C'est grâce à l'heure matinale à laquelle l'explosion s'est produite que l'on n'a pas plus de pertes de vies à enregistrer. Quelques heures plus tard, ce seraient environ trois cents hommes qui auraient perdu la vie.

Les noms des morts sont: Anon (écramé, 22 ans, célibataire); Joe He Hallik, 25 ans, célibataire; James Transon, 30 ans, célibataire; Fred Tremen, 36 ans, marié et père de six enfants; Alex Dexter, 20 ans, célibataire; James Rosten, 25 ans, célibataire; les porions Ferguson et Purchases. Les cadavres des deux derniers n'ont pas encore été retrouvés.

Statistiques des postes

Le directeur de l'Hôtel des Postes de Montréal donne les statistiques suivantes pour l'année dernière:

ETAT COMPARATIF

Montrant le nombre de sacs reçus de Montréal durant le mois de décembre 1908-1910

Sacs	1910	1909	1908
Nombre de sacs reçus via ligne canadienne	1169	1971	1919
Nombre de sacs reçus via New-York	1919	1752	1752
Augmentation pour décembre 1910	3088	2733	365

Malle anglaise expédiée de Montréal durant les mois de décembre 1908-1910.

Articles	1910	1909	1908
Lettrés, Matière imprimée, Colis G. P.	42,769 lbs.	100,753 lbs.	16461
U. P.	8,371 lbs.	11,926 lbs.	11,926
Total	51,140 lbs.	111,778 lbs.	16661

Lettrés, Matière imprimée, Colis G. P.

Articles	1910	1909	1908
Augmentation en décembre 1910	12,817 lbs.	35,365 lbs.	4,302
Colis enregistrés à Montréal durant décembre 1910-09.	206,666	186,320	186,320

Augmentation pour décembre 1910.

Articles	1910	1909	1908
Augmentation pour décembre 1910	20,336	20,336	20,336

Statistiques judiciaires

Québec, 4. — Pendant l'année écoulée, 576 causes ont été plaidées devant la Cour Supérieure. En 1909 on en comptait 729.

En Cour de Révision, 135 causes ont été inscrites contre 107 en 1909.

5,906 causes ont été plaidées en Cour de Circuit.

Des reliques du "Maine"

ON RETIRE DES OSSEMENTS HUMAINS DES DERRIS DU VAISSEAU. — ON TROUVE AUSSI UNE GRANDE QUANTITE DE CHARBON.

Haynes, 4. — Les premiers ossements humains ont été retirés des débris du vieux vaisseau de guerre américain "Maine".

Ils consistent en deux côtes et quelques petits os de la main. Le tout a été précédemment enfermé dans une urne. Les ossements ont été trouvés dans les autres parties du corps.

L'excavateur a aussi retiré une grande quantité de charbon et une partie de la soude qui était séparée du vaisseau. Cela explique, autant que fait le feu, la théorie qu'une explosion externe avait dû se produire sous les soutes à charbon. Mais ceci n'est pas encore prouvé.

Le gouverneur Pothier assermenté

Providence, R. I., 4. — Le gouverneur du Rhode Island, M. Aram J. Pothier, a prêté serment d'office hier pour la troisième fois, comme gouverneur de l'Etat. L'assermentement a eu lieu avec tout le cérémonial ordinaire.

Dans son discours d'investiture, le gouverneur s'est prononcé en faveur du maintien du système actuel de l'élection des sénateurs.

M. W. E. Corey démissionne

New-York, 4. — M. William E. Corey, a démissionné hier, comme président de la United States Steel Corporation; et l'on ne croit pas ici que cette charge soit confiée à un autre.

M. Corey a toujours eu la plus grande loyauté dans les affaires de la compagnie, a dit l'ex-secrétaire et il ne laisse que des regrets parmi ceux qui ont travaillé avec lui au succès de l'entreprise.

Mort du Rév. James Fleck

Un cablogramme annonçant hier soir la mort survenue en Irlande du Rév. Dr James Fleck qui, durant une période de trente-trois ans eut la charge, ici à Montréal, de l'église presbytérienne Knox.

Le Dr James Fleck était né en Irlande en 1844. En 1876, il fut nommé desservant de l'église Knox.

Mouvement des paquebots

Paquebots	A	De
Massilia	New-York	Marseille
Corinthian	Glasgow	Boston
Lusitania	Liverpool	New-York
Pennsylvania	Hambourg	New-York
Kanawha	Halifax	Londres
Tasmanian	Portland	Avonmouth
Englishman	Liverpool	St-Jean
Manchester	Ech St-Jean	Manchester

Banque de Montréal au Mexique

Québec, 4. — M. W. S. Bancroft, assistant-gérant de la banque de Montréal, a été nommé gérant de la succursale de cette même banque au Mexique.

M. F. W. Ashe, de la banque Union, a été promu à une position importante dans la même banque, à Toronto.

Mort d'une religieuse

Hull, 4. — Mlle Marie-Bernadette Côté de Saint-Thomas de Pierreville, en religion, sœur Sainte-Monique, décédée le premier de l'an au monastère des sœurs de Jésus-Marie, à l'âge de 25 ans, a été inhumée, hier.

Le service a été chanté par le Rév. P. Maugin, chapelain du monastère assisté de RR. PP. Provost et Bazin, comme diacre et sous-diacre.

Le port de New-York

New-York, 4. — Pendant l'année 1910, il est arrivé 10,144 bateaux à New-York, dont 6,459 vapeurs, donnant une diminution de 646 bateaux sur les statistiques de 1909.

Les bateaux anglais tiennent la tête de la liste avec 1,954 bateaux de toute catégorie.

L'ERREUR D'UN BANDIT

IL FAIT SAUTER UN COFFRE-FORT MAIS EMPLOIE TROP DE DYNAMITE. — UNE DETONATION DONNE L'ALARME ET LE VOLBUR EST ARRETE.

Gavan, Sask., 4. — Un individu qui a donné le nom de Harry Clark a fait sauter le coffre-fort du bureau de poste avec de la dynamite qu'il avait volée. La quantité d'explosif était trop forte; le coffre-fort a été mis en pièces, une détonation formidable s'est produite qui a donné l'alarme et Clark a dû prendre la poudre d'escampette sans habit, sans chapeau et sans souliers.

Clark a promptement été arrêté et a comparu devant son juge. Le voleur est un personnage qui n'en est pas à ses premiers exploits. Il est accusé de s'être évadé de la prison de New-Westminster, et aussi d'avoir commis plusieurs vols à main armée. Lorsqu'il fit sauter le coffre-fort, Clark était sous l'influence de la boisson. Rien d'étonnant qu'il se soit trompé dans la quantité de dynamite.

ON RÉDUIT UNE DETTE DE LA VILLE

LE PREMIER MINISTRE SE CONTENTERA DE \$10,000 PAR AN DE LA CORRECTIONNELLE. — LA VILLE DOIT ACTUELLEMENT AU TRESOR PROVINCIAL UNE SOMME DE \$40,000.

Au cours d'une conférence tenue hier entre le Bureau des commissaires et le Premier Gouin, on en est venu à une entente relativement au paiement des honoraires de la correctionnelle au Gouvernement provincial.

Dans le passé, la Ville ne payait que \$5,000 par an, mais depuis trois ans le Gouvernement réclame \$18,000 par an. Ce chiffre a été plus tard réduit à \$12,000, et hier les Commissaires ont convaincu le Premier Gouin qu'une somme de \$10,000 est suffisante.

Les commissaires ont fait observer au Premier Ministre qu'il ne devrait pas se montrer si exigeant, attendu que la Ville paie les traitements des recorders et du personnel et fournit l'édifice.

M. Ethier, avocat en chef de la Ville, après avoir étudié la question avec M. Ch. Lanctôt, sous-procureur-général, avait réussi à réduire à \$12,000 le chiffre des honoraires.

Les commissaires se sont rendus hier auprès du Premier Ministre et ont offert, dit-on, \$8,000 par an pour la part du Gouvernement dans le produit des amendes de la correctionnelle.

Quant aux trois années d'arrérages, il a été décidé que la Ville paierait \$10,000 par année au Gouvernement, soit un total de \$40,000 en comprenant l'année courante. Cette somme sera payée en deux versements: \$20,000 cette année et \$20,000 l'an prochain.

Les commissaires ont aussi parlé de la construction projetée d'un édifice où sera installé le tribunal pour enfants. L'un d'eux a fait observer qu'on avait décidé qu'il n'y aurait qu'une seule maison de détention. Le double système serait trop onéreux et inutile, d'ailleurs, parce que les enfants ne seront pas détenus longtemps.

M. Gouin a dit que le Gouvernement était prêt à remplir ses obligations mais qu'il attendait que la Ville fasse sa part.

Nouvel Hôtel de Ville

On a inauguré hier soir, à Montréal, le nouvel Hôtel de Ville. Il y a eu à cette occasion concert et discours par le maire Davies et d'autres, dont le thème principal a été d'exalter l'esprit public des contribuables de cette municipalité.

Faux chèques

UN ESCROC DE HAUTE MARQUE EST ARRETE SUR LA COTE D'AZUR.

Nice, 4 jan.—Jacques Spoori, dit Morris, dit Baron de Saxe, ou Baron Cosman, a été arrêté hier, à la requête de la police parisienne, sous l'accusation d'escroqueries par faux chèques, s'élevant à \$22,000, au préjudice de la Hudson Trust Co., de New-York.

Les quais sont trop courts

New-York, 4. — La "International Mercantile Company" a demandé au gouvernement américain de donner un rallonge de cent pieds aux quais actuels de la North River, pour l'avançage des gros paquebots de la ligne White Star qui doivent commencer leur service entre l'Europe et l'Amérique le printemps prochain.

Le "Titanic" et l'"Olympic" dépassent de soixante pieds en longueur le plus long quai du port de New-York.

On craint que cette saillie ne soit dangereuse pour le cabotage et les gros transatlantiques eux-mêmes.

Déraillement sur l'Intercolonial

Le train express de Campbellton sur l'Intercolonial, qui doit arriver à Montréal quelques minutes après dix heures, n'est entré en gare qu'à minuit hier soir.

La cause de ce retard est un déraillement de la locomotive et du premier wagon à Ste-Flavie. Il a fallu deux heures pour remettre le train sur la voie.

CAUSE ET EFFET ETONNEMENT DES MILLIERS

Il y a toujours une cause, laquelle produit son effet en toutes choses, soit en affaires, ou autrement. La cause de cette annonce est de vous intéresser aux parts de l'AUTOMATIC ELECTRIC TORCH & SIGNAL CO., que j'ai maintenant en vente dont je vous ai parlé si souvent et que vous connaissez aussi bien que moi-même. Dans le cas contraire, vous devriez vous renseigner immédiatement, soit en venant ou en écrivant pour avoir des renseignements, et cela aura pour effet que vous deviendrez immédiatement un actionnaire à cause de ces sources considérables de revenus.

Toute personne qui voit fonctionner l'AUTOMATIC ELECTRIC TORCH & SIGNAL CO., est étonnée de constater la simplicité de ses mouvements absolus et automatiquement corrects, ce qui donne à ces appareils une impossibilité physique de se déranger; les gens sont en outre, plus étonnés d'apprendre les profits immenses que cette compagnie peut rapporter aux actionnaires. Une visite immédiate vous convaincra que vous ne devriez pas laisser passer un autre jour sans vous procurer des renseignements complets, de sorte que vous puissiez devenir actionnaire de cette merveilleuse entreprise, rapportant de l'argent.

Des milliers de personnes perdent leur occasion de devenir riches et renommées en n'essayant pas de se renseigner sur ce qui se passe dans le monde qui les entoure. Elles manquent ainsi la chance d'améliorer leur condition en dépensant une partie de leur temps à examiner les bonnes occasions offertes qui, en ne dépensant qu'une petite partie de leur capital, les mettraient dans une position financière plus élevée. Telle occasion se présente en achetant les parts de l'AUTOMATIC ELECTRIC TORCH & SIGNAL CO., si on le fait immédiatement.

Venez ou écrivez pour plus amples renseignements à
RENE BISSONNETTE, Courtier de Soumissions. CHAMBRE 24 Edifice de la Banque d'Ottawa, 224 Rue St-Jacques, Montréal, Qué.

LA CRISE ROYALISTE

Le discours du duc d'Orléans.---La réponse des directeurs de l'Action Française

Notre correspondant parisien, M. Joseph Denis, républicain libéral, a entrepris nos lecteurs de la crise qui vient de scinder le parti royaliste et qui a mis aux prises le duc d'Orléans et les chefs de l'Action Française et les plus actifs des groupements royalistes.

LES DESAUVES

La "Correspondance nationale", organe officiel de la politique royaliste, a publié hier soir les documents suivants :

Nous avons reçu l'ordre de publier la communication suivante :

Le duc d'Orléans a répété au journal l'Action Française, contre le chef de son bureau politique et divers personnalités royalistes, dans un discours prononcé le 2 décembre, qu'il se soumettait à sa volonté exprimée dans sa lettre du 2 décembre et dans les instructions du 25 novembre. Il n'aurait aucun rapport avec les membres des comités directeurs de l'Action Française dont les noms suivent : M. Henri Vaugois, Léon Daudet, Charles Maurras, Léon de Montesquiou, Lucien Moreau, Jacques Bainville, Louis Dimier, Paul Robain, Robert de Boisjourné, Bernard de Vésins, Frédéric Delbecq, Maurice Pujol, Pierre Lasserre, Jean Rivain.

Monsieur le Duc d'Orléans interdit, sous peine de révocation, à ses délégués régionaux et aux présidents de ses comités, d'avoir aucun rapport politique avec les membres des comités qui se sont mis en révolte contre son autorité et l'on profondément peiné et offensé.

A la suite de sa participation effective au dernier congrès d'Action Française et de son attitude dans les incidents de ces derniers jours, Monsieur le Duc d'Orléans vient d'adresser la lettre suivante au comte Eugène de Lar-Saluces, délégué du Prince dans la région du Sud-Ouest, et président du comité royaliste de la Gironde.

Woodrington, 9 décembre 1910.

Monsieur le délégué régional, Dans une récente conversation, je vous ai dit quelle était ma volonté. Les instructions qui, depuis, vous ont été communiquées sont formelles. Vous persistez pourtant dans votre attitude. Vous avez le premier à reconnaître que mon devoir est, en conséquence, de vous relever de vos fonctions. Ce devoir, accompli profondément affligé, car je souffre trop cruellement de l'exil pour oublier que, vous aussi, vous avez été frappé pour ma cause. Mais, si j'ai pour mission de commander, je n'ai pas le droit de tolérer la désobéissance d'autant plus grave qu'elle vient de plus haut.

Je regrette d'être obligé de vos démissions, mais à vous, ancien officier, je m'adresse en chef.

Votre affectueux,

PHILIPPE.

Par décision du 13 décembre 1910, Monsieur le Duc d'Orléans vient de relever de ses fonctions, M. E. de Rosnes, président du comité royaliste du Pas-de-Calais.

Cette détermination a été prise en raison de l'attitude de M. de Rosnes au cours de la campagne menée par l'Action Française contre les représentants du Prince.

LES ROYALISTES OFFICIELS

Voici maintenant le texte d'une lettre adressée au Duc d'Orléans par les membres de son comité :

Monsieur, En nous réunissant au lendemain du deuil qui vient d'atteindre la Maison de France et de frapper si cruellement son chef, notre première pensée est d'apporter à Monsieur le Duc d'Orléans nos respectueux sentiments, qui nous unissent à Lui dans une telle épreuve.

Ce deuil est d'autant plus douloureux que ces tristes jours ajoutent à l'amertume de l'exil une blessure faite à votre âme royale qui demande la concorde et l'union, qui voudrait réunir non seulement tous ses serviteurs, mais tous les Français dans une même étreinte.

Nous nous serons autour de vous, Monsieur, en vous offrant un nouveau témoignage de notre fidélité. Toujours nous nous empresserons de répondre à l'appel que vous adressez à notre regrette présence, le duc de Bourbonville, quand vous lui demandez que notre comité donne tout son concours à votre bureau politique.

Soumis à votre autorité, dociles à votre voix qui a montré à tous le chef nécessaire investi du commandement pour le salut du pays, prêts à toutes les luttres, à tous les sacrifices, nous demandons à Dieu de vous soutenir dans vos peines, de vous fortifier dans l'épreuve.

Avec une foi indéfectible dans les vertus de la tradition pour assurer la continuité de l'effort qui prépare les conquêtes de l'avenir, nous prions Monsieur le Duc d'Orléans d'accepter l'humble hommage de l'entier dévouement avec lequel nous nous disons, de Monsieur le Duc d'Orléans, et de ses fidèles serviteurs.

Comte Lanjuinais, député, président; de Lamazelle, sénateur, vice-président; comte de Lamoignon, député; duc de Laysnes, comte de Tournon, sénateur; prince Louis de Broglie; général Récanier; comte de Mayol de Lupé; Amédée Dufaure; René Lacour; Henri Taudière; Firmin Baccouët.

LA REPONSE DE L'ACTION FRANÇAISE

A la suite de ces documents, le journal "l'Action Française" publie d'abord, sous le titre "C'était prévu", la note suivante :

C'ETAIT PREVU

La crise que nous traversons après dix ans d'études et de propagande énergique n'est pas de nature à nous étonner, puisque dès l'automne de 1900, l'auteur de "l'Enquête sur la Monarchie" en prévoyait l'éventualité et ne s'en montrait pas dans le moins du monde. Un jeune étudiant parisien, fils d'ouvrier, nationaliste en marche vers la royauté, M. Albert Jacquin, lui objectait que des oisifs, des inutiles, des oisifs pourraient, le cas échéant, exercer une action désastreuse sur la Monarchie. L'auteur, après avoir fait ses réserves sur ce terme de "inutiles", répondait qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper outre mesure de leur cas, et qu'il donnait ses raisons. Toutefois il ajoutait :

"Et me dira M. Jacquin, si tout de même quelque inutile... s'obstine à encombrer l'entourage du Prince ?"

"Eh bien, répondit-il à M. Jacquin, en ce cas, nous irons, vous et moi, solliciter du Prince, au nom des intérêts généraux du pays, que ces inutilités soient écartés. La démarche sera tantôt extrêmement facile et heureuse, tantôt d'une grande difficulté. Nous pourrions, si nous échouons une fois, la renouveler. Et si nous y mettons de la persévérance, après nous avoir rebatus, le Prince, organe de l'intérêt général, finira par nous écouter. Dans tous les cas, en essayant cette démarche, nous essayons quelque chose de possible, de raisonnable et de sensé. Nous ne courons pas au-devant d'un échec certain, nécessaire et naturel, comme les malheureux qui s'en vont demander à la République d'être nationaliste et honnête ou à la Démocratie de s'organiser."

"Eclairer un Prince est possible; mais il est impossible de faire que le blanc soit noir, le triangle carré, l'incertitude prévoyante et sage, l'égalitarisme adéquat à la nature et au sens commun."

"Entre royalistes et républicains, telle est la différence. Qu'on la mesure exactement."

"Enquête sur la Monarchie, par Charles Maurras, p. 372 et 373."

POUR QUE VIVE LA FRANCE

Ainsi la crise que nous traversons était prévue à l'origine même du mouvement qui entraîne tant de patriotes à la Monarchie, dès l'époque de la fameuse "Enquête" de 1900. Nos succès, nos progrès de ces dernières années avaient rendu inévitable la crise ainsi prévue. Impuissants à nous tenir tête de vive force dans l'intérieur du pays, les Juifs devaient essayer de nous tourner et de nous envelopper en portant l'effort décisif dans la direction de l'entourage du Roi.

Les trois pièces qu'on vient de lire ajoutent peu de chose à la crise présente. Du moment que nous passions outre à un ordre formel et que nous nous montrions résolu à continuer le feu à l'instant où l'on nous commandait l'arrêt, des "sanctions plus rigoureuses" étaient annoncées et par conséquent attendues. Les voici.

D'abord l'audience annoncée à Maurras pour le 13 décembre n'a pas eu lieu, comme nous l'avons dit hier. Ensuite, Monsieur le Duc d'Orléans, de qui nous étions séparés de fait depuis la nomination de Larqué au Bureau politique, nous prévient que cette séparation est officielle. Enfin, les fonctionnaires du Prince sont priés de choisir entre la politique du chloroforme conseillé, versé par les Juifs aux conservateurs et notre Action française, notre guerre pour l'indépendance de la nation, et la soumission à la communication du 14 décembre ne porte rien de neuf; le choix que l'on prescrit est fait de plus longtemps.

Nous adressons au comte de Lar-Saluces et à M. Etienne de Rosnes l'hommage de notre admiration enthousiaste et de notre ardent vœu. Tout royaliste reconnaît que leurs noms sont des synonymes d'action, et d'action heureuse. Ils ont toujours dressé le drapeau du Roi en avant. Ils ont toujours fait faire des progrès à la cause.

Même si le Roi nous avons le droit et le devoir de crier. L'on vous a trompé! La tromperie était fatale! Mais il ne suffit point de crier notre mépris à la bande des médiocres, des imbéciles et des agresseurs qui se sont employés à tromper pour couvrir d'autres médiocres, d'autres imbéciles et d'autres agresseurs, sans compter le bandit et ses disciples immédiats. Ce rideau de personnages très secondaires ne doit pas nous cacher la grandeur de la lutte engagée. Il s'agit de la puissance juive, de la France. La justice est démasquée toutes ses batteries contre l'Action Française parce que l'Action Française élève chaque jour plus haut une fière et ardente flamme d'aspiration à l'indépendance de notre peuple et de notre patrie. La lutte soutenue par l'Action Française en devient donc plus passionnante qu'elle ne fut jamais; elle devient aussi plus franche, nous tenons à le dire très précisément aujourd'hui.

Nous sommes des patriotes que l'étranger opprime et dépouille dans leur propre pays. L'étranger possède toute la force; l'Etat. Nous avons une force qui s'appelle une idée. Il faut une sottise et une imbécillité recuite, comme celle des pâles "chefs" et des "conseillers", ridicules qui ont abusé de l'exil de notre Roi, pour se figurer que l'on mène une idée comme une escouade et que l'on fait conduire des hommes raisonnables et renseignés, par des dindons en costume de caporaux! Il faut de la part de ces "chefs" et de ces "conseillers", plus d'imbécillité et de sottise encore pour espérer qu'en blâmant les chefs on s'annexera les troupes ou que l'on ralliera des hommes amenés à la Monarchie par une certaine idée — l'idée nationale — pour les faire travailler à une idée tout autre, par exemple, à une conservatisme absolu et stérile, la garde de quel que trésor mal acquis. Le mouvement du Nationalisme intégral au point où nous l'avons porté, a pu paraître de bonne prise à Larqué, à Frisch de Fels et à quelques autres écumiers de médiocrité; les malheureux ne savent pas que cette coupe se défend toute seule. Entre des mains aussi inhabiles qu'impures, elle se dissoudrait inévitablement.

Nous continuerons donc les exécutions nécessaires. On nous dit: "C'est une révolte. La révolte consisterait à participer au crime d'Etat commis par Larqué et ses complices. La révolte serait de consentir à tuer le Roi, l'œuvre du Roi et l'œuvre des meilleurs serviteurs qu'il eût jamais le Roi. La révolte serait de laisser le Roi prisonnier des agents de la nation juive ou de retarder l'effort de libération du pays. Il est un vrai devoir, très soigneusement délibéré, contre lequel nous ne nous révolterons pas. Nous ne dirons pas que les apparences nous importent peu; elles nous importent beaucoup. Mais la vérité nous importe bien davantage, et cette vérité est si forte qu'elle nous a imposé non seulement de désobéir, mais de ne point tarder dans cette désobéissance."

Il est indispensable que nos ligues, que nos amis sachent que le Roi n'a pas de sujets plus passibles que nous au lendemain de son avènement, mais qu'aujourd'hui nous sommes dans une France sans Roi; cette France reçoit chaque jour des tyrans des blessures nouvelles; nous ne demandons à personne la permission de venger et de punir la nation juive ou de retarder l'effort de libération de la France; nous ne laisserons arrêter par rien; rien! rien! — Ceux qui nous approchent savent notre résolution sur ce point. La crise d'aujourd'hui...

EMILE ROY, Chancelier.

Les terres en culture

L'Echevin Brodeur propose que l'on demande à la Législature le droit d'y appliquer le tarif ordinaire de la cotisation quand elles sont divisées en lots à bâtir.

Les commissaires étudient avec soin les moyens de créer à la ville de nouvelles sources de revenus. Ils soumettront ce soir, à la commission de législation, un projet qui provoquera, sans doute, une assez vive opposition, car il s'agit de demander à la législature le droit de supprimer toutes les exemptions de taxes dans les quartiers nouvellement annexés.

L'échevin Brodeur voudrait que la ville ne recourût pas à un moyen si onéreux, de demander à la ville l'autorisation de diviser ces terrains.

À partir de ce moment, dit M. Brodeur, les terrains étant divisés, ils ne peuvent plus être considérés comme terrains de culture, puisque les propriétaires, par le fait qu'ils les ont divisés, les ont transformés en lots à bâtir. Ces terrains doivent donc passer de bénéficiaires du minimum de 100 l'arpent à celui du minimum de 100 l'arpent.

Je demande également qu'on repousse toutes les demandes de travaux permanents qui seront faites pour certaines parties inhabitées des nouveaux quartiers, de façon à ce que l'emploi du fonds d'emprunt qu'on se propose d'affecter aux travaux permanents de la ville, d'après la loi des annexions à l'obligation d'exécuter, soit effectué dans les meilleures conditions possibles.

Il prend son voisin pour un bandit

UN DRAME SENSATIONNEL SE DERoule à SAINT-MICHEL DE BELLECHASSE, HIER.

Québec, 4. — Un drame sensationnel s'est déroulé dans la tranquille ville de Saint-Michel de Bellechasse. Vers 8 heures, lundi soir, la fille de Wilfrid Coriveau est entrée dans la maison de son père en criant qu'elle avait été poursuivie par un homme masqué, qu'elle méditait de la tuer, et qu'elle venait de fuir.

On s'imaginait ici que les Chinois ne savent rien de ce qui se passe ailleurs. Quelle erreur! Alors que nous ne sommes guère au courant de ce qu'ils font ou disent, leurs journaux nous renseignent sur tout, et c'est ainsi que l'impératrice qui suivit du fond de son palais, la Révolution portugaise et lire le récit de la fuite du jeune roi et de sa mère.

D'autre part, la mainmise sur la Corée par le Japon ayant surexcité au plus haut point les Chinois du Nord et particulièrement de Mandchourie, des étudiants mandchoux allèrent se multiplier dans la maison des délégués et ouvrir de leur sang la pétition que ceux-ci devaient remettre pour la troisième fois au prince Tchoum. Ce document fut ainsi porté, avec concours de peuple, au Régent, puis présenté au Sénat qui s'émut, et qui, à la presque unanimité, décida d'abréger le délai de convocation.

Ce sera donc en 1911, au mois d'août que l'on proclamera le régime constitutionnel octroyé à son peuple par l'empereur. On procédera immédiatement à la confection des listes électorales, les élections auront lieu en juin 1912, la réunion des membres du nouveau parlement à Pékin est fixée pour le mois d'octobre de la même année, et enfin le printemps de 1913 verra la première session des deux Chambres.

Attendant, le duc Tsaitchi, ministre des Finances, a rédigé à son tour, président de l'actuel Sénat, ont été chargés d'élaborer le projet de la nouvelle constitution avec une commission composée de princes et de fonctionnaires.

Mais le mouvement des esprits qui semble devoir emporter toutes les vieilles institutions chinoises, continue sa course qui dépasse toujours en rapidité les concessions du pouvoir.

Les délégués pétitionnaires triomphants sont restés à Pékin malgré les ordres du gouvernement et ils ont télégraphié à tous leurs commettants, à tous les conseils provinciaux qu'aucun représentant du peuple ne faisait partie de la commission préparatoire et qu'il était à désirer que la Constitution ne fût rédigée dans un esprit rétrograde.

Le propagande est déjà commencée pour les élections; peut-être assisterons-nous bientôt à une nouvelle capitulation du pauvre souverain provincial de la Chine à qui il ne reste déjà plus de son ombre de pouvoir, et verrons-nous le peuple lui-même, par ses représentants, rédiger à sa guise la Constitution que le fantôme d'empereur n'aura plus qu'à signer.

L'esprit public en Chine

Un pays sur lequel on a peu de renseignements à cause de l'extrême difficulté de sa langue, et surtout de son écriture, la Chine, apparaît avec rapidité sa très curieuse évolution politique.

A ce sujet, les hommes d'Etat, les diplomates sont très divisés d'opinion. Pour les uns, le mouvement est très sérieux, et un péril jaune quelconque nous menace dans un avenir rapproché; pour les autres, ce que fait la Chine, ne peut être qu'une vaine agitation, et ces institutions nouvelles qu'elle s'efforce de créer, une simple façade.

Si Confucius, qui était un homme de juste milieu, sortait de son tombeau, pour nous renseigner, il nous dirait sans nul doute que la vérité se trouve à égale distance de ces deux opinions extrêmes, et vraisemblablement il ne se tromperait pas.

Dans tous les cas, la Chine est en marche, cela est contestable, vers un régime politique nouveau; elle passe insensiblement du pouvoir absolu au système constitutionnel.

Depuis plus d'une année, elle possède diverses assemblées. Dans chaque province, il y a maintenant un Conseil, analogue à nos conseils généraux, et à Pékin siège maintenant au Sénat, son fonctionnement les rouages habituels du parlementarisme, avec accompagnement de beaucoup de verbiage et du travail de Pélopie des commissaires. Car les nouveaux sénateurs chinois, au nombre de deux cents environ, nommés les uns par les conseils provinciaux, les autres par le souverain, se sont divisés en six grandes commissions tout comme des hôtes de notre Palais-Bourbon.

D'autre part, un récent décret vient d'abroger le délai de préparation du régime constitutionnel fin duquel la Chine possédera son Parlement composé de deux Chambres et sera gouverné par un cabinet de ministres responsables devant les élus du peuple.

Tout cela n'aurait que peu d'importance si ces nouveautés n'étaient simplement qu'une singerie des Occidentaux, comme certains se l'imaginent. Mais il n'en est pas ainsi; cette évolution politique correspond bien réellement à une transformation de l'esprit public.

L'histoire de ce dernier est bien simple. Il y a encore peu d'années, il n'existait pas en Chine. Aujourd'hui, au contraire, il y a une opinion qui s'exprime par des clubs, par des meetings, par des journaux chaque jour plus nombreux.

Certes, la masse, l'immense masse des quatre cent millions de paysans, paillardant dans leurs rizières, cultivant leur tas sur le flanc des collines, labourant leur misérable lopin, n'entend rien à toutes ces choses nouvelles dont le nom cependant est venu jusqu'à ses oreilles. L'empereur, à Pékin, est toujours pour lui un personnage mystérieux et semi-divin dont on a la crainte, on le garde ou le change, peu lui importe ce que la récolte soit bonne et se vende à son gré. En cela, — qu'on le remarque bien, — le paysan chinois, ce n'est pas à quatre cent millions de têtes, ne diffère pas du jaysan composant la foule du peuple en tous pays. Les lettrés et les commerçants, la bourgeoisie, ont un autre point de vue, ils ont un autre mot, voilà ceux qui comptent aujourd'hui. Or, ce sont les idées des gens de cette classe moyenne qui mènent tout et qui constituent l'opinion publique.

Il y a bien des princes, les apparentés à la famille impériale, les grands fonctionnaires, qui, eux, composent ce que l'on appellerait chez nous la classe dirigeante. Mais la plupart d'entre eux sont gagnés par l'esprit nouveau. Les jeunes princes, Tsaitso et Tsaisin, tous deux frères du régent, sont d'ardents partisans du régime constitutionnel. Le premier eut plusieurs chaudes discussions avec son frère aîné pour qu'il convînt dans quelques mois l'Assemblée nationale, et le second, de son côté, voyagea d'inspection, en des choses maritimes à l'étranger, et voyait d'Amérique des dépêches pressantes sur le même sujet. Et n'est-ce pas un autre membre de la famille, le prince Yu-lang, devenu membre du Conseil de l'Empire, qui est, dans ce petit groupe, le personnage le plus avancé?

Il n'est pas jusqu'aux princes de Mandchourie, sachant à peine parler le chinois qui sont fascinés, eux aussi, par ces mots magiques "Kowto Hoi". Assemblée nationale.

Les partisans de la convocation rapide d'un parlement ne rencontrent plus guère d'obstacles. La personne qui jusque-là était l'espoir de quelques conservateurs, l'impératrice douairière, Long-Yu, la veuve de Koang-Siu, l'empereur adoptif du petit empereur, vient-elle pas de capituler? Elle a fini par consentir à diminuer le temps reconçu précédemment nécessaire à la préparation des grandes assises du peuple.

On s'imaginait ici que les Chinois ne savent rien de ce qui se passe ailleurs. Quelle erreur! Alors que nous ne sommes guère au courant de ce qu'ils font ou disent, leurs journaux nous renseignent sur tout, et c'est ainsi que l'impératrice qui suivit du fond de son palais, la Révolution portugaise et lire le récit de la fuite du jeune roi et de sa mère.

D'autre part, la mainmise sur la Corée par le Japon ayant surexcité au plus haut point les Chinois du Nord et particulièrement de Mandchourie, des étudiants mandchoux allèrent se multiplier dans la maison des délégués et ouvrir de leur sang la pétition que ceux-ci devaient remettre pour la troisième fois au prince Tchoum. Ce document fut ainsi porté, avec concours de peuple, au Régent, puis présenté au Sénat qui s'émut, et qui, à la presque unanimité, décida d'abréger le délai de convocation.

Ce sera donc en 1911, au mois d'août que l'on proclamera le régime constitutionnel octroyé à son peuple par l'empereur. On procédera immédiatement à la confection des listes électorales, les élections auront lieu en juin 1912, la réunion des membres du nouveau parlement à Pékin est fixée pour le mois d'octobre de la même année, et enfin le printemps de 1913 verra la première session des deux Chambres.

Attendant, le duc Tsaitchi, ministre des Finances, a rédigé à son tour, président de l'actuel Sénat, ont été chargés d'élaborer le projet de la nouvelle constitution avec une commission composée de princes et de fonctionnaires.

Mais le mouvement des esprits qui semble devoir emporter toutes les vieilles institutions chinoises, continue sa course qui dépasse toujours en rapidité les concessions du pouvoir.

Les délégués pétitionnaires triomphants sont restés à Pékin malgré les ordres du gouvernement et ils ont télégraphié à tous leurs commettants, à tous les conseils provinciaux qu'aucun représentant du peuple ne faisait partie de la commission préparatoire et qu'il était à désirer que la Constitution ne fût rédigée dans un esprit rétrograde.

Le propagande est déjà commencée pour les élections; peut-être assisterons-nous bientôt à une nouvelle capitulation du pauvre souverain provincial de la Chine à qui il ne reste déjà plus de son ombre de pouvoir, et verrons-nous le peuple lui-même, par ses représentants, rédiger à sa guise la Constitution que le fantôme d'empereur n'aura plus qu'à signer.

La dynastie sera alors virtuellement morte et il n'y aura plus qu'un pas à faire pour proclamer la République chinoise, à laquelle pensent déjà certains.

Qui aurait dit, il y a quelques années seulement, qu'une telle éventualité fût possible, eût été traité de visionnaire; pourtant, il semble bien qu'aujourd'hui la Chine s'avance vers cette situation qui doit attirer l'attention du monde.

Les Anglais, toujours pratiques, s'en préoccupent beaucoup. Dernièrement, à Belfast; Sir John Jordan, ministre d'Angleterre à Pékin, ne déclarait-il pas que "l'Empire du Milieu avait, en ces dix dernières années, évolué avec une rapidité surprenante, ce court espace de temps dépassant en résultats ce qu'avait été accompli en plusieurs siècles" ?

LOUIS LAFARGE.

(L'Univers).

VOLLEZ-VOUS

AVOIR des impressions de premier ordre, comme fini et comme élégance ?

ÊTRE servi rapidement et avec courtoisie ?

TOUT EN ÉTANT supérieurement servi, aider à une oeuvre amie et libre de toute influence politique ou financière ?

FAITES FAIRE AU DEVOIR

71a, rue S.-Jacques. — VOS IMPRESSIONS: TETES DE LETTRES, CARTES D'AFFAIRES, BROCHURES, FACTUMS, ETC.

Le DEVOIR publie régulièrement des articles de MM. Monk, Bourassa, Lavergne et des principaux journalistes politiques de la Province.

LE NATIONALISTE

- Le plus répandu et le mieux renseigné des journaux du dimanche.
- C'est le défenseur hardi des classes ouvrières, des pauvres, des exploités.
- Il donne une critique sévère mais juste de nos administrations fédérale, provinciale et municipale.
- C'est l'adversaire du triptage, des pots-de-vin, des vendeurs de promotions.
- C'est le meilleur médium d'annonces.

Abonnez-vous et Annoncez dans le "Nationaliste". BUREAU: 71A RUE SAINT-JACQUES. — Tél. Main 7460.

Feu M. J. B. Gagnon

Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. J. B. Gagnon, cultivateur à Saint-Blaise. Cet homme modeste et vertueux avait élevé une nombreuse famille. Les deux de ses fils sont prêtres: MM. J. B. Lacroix Gagnon, curé de Saint-Alexis de Montclair, et Hormidas Gagnon, P.S.S., économe au Séminaire de Philosophie; deux de ses filles sont religieuses à la Congrégation de Notre-Dame.

M. J. B. Gagnon est décédé lundi soir il était âgé de 84 ans; ses funérailles auront lieu à Saint-Blaise, samedi prochain, 7 janvier, à 10 heures, après l'arrivée du train de Montréal.

Nous prions la famille du défunt d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

Le danger de glisser

Un garçonnet de 15 ans du nom d'Edouard Gauthier, domicilié au No 347 rue Notre-Dame ouest, s'est cassé la jambe en glissant avec son traineau à la Côte-des-Neiges, hier. Il a été transporté à l'hôpital Victoria où la fracture a été réduite.

La mairie de Westmount

Il y aura très probablement à Westmount une opposition aux candidats appuyés par l'Association municipale. Une députation s'est présentée hier soir après de M. Fitz-James E. Brown, lui demandant de se porter candidat contre l'échevin Rutherford à la mairie. M. Brown a demandé quelque délai afin d'étudier la question.

